

TALITA asbl



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

info@YEMAYA.brussels

Entreprise n°0464 815 486

Maison d'accueil subsidié par la COCOM (MA007)

RPM: Bruxelles

www.yemaya.brussels (under construction)

TABLES DES MATIERES :

<u>INTRODUCTION</u>	<u>2</u>
HISTORIQUE	3
<u>NOS MISSIONS ET VALEURS</u>	<u>6</u>
ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DES VIOLENCES CONJUGALES	10
LE FONCTIONNEMENT	15
L' ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF ET PSYCHOSOCIAL SUR PLAN INDIVIDUEL	19
ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN GROUPE (COLLECTIVITÉ)	21
PROJET MERES-ENFANT	23
PERMANENCE DE NUIT	27
<u>NOS ORGANES DE GESTION</u>	<u>30</u>
ORGANE D'ADMINISTRATION	30
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	30
<u>NOS RESSOURCES</u>	<u>31</u>
NOTRE ÉQUIPE	31
NOTRE INFRASTRUCTURE	33
NOS RESSOURCES FINANCIÈRES	35
NOS PARTENAIRES	39
<u>ACTIVITÉS 2024</u>	<u>45</u>
LA FORMATION DU PERSONNEL	45
VISITES AUX AUTRES SERVICES	50
PRÉSENTATION DE YEMAYA :	52
ACTIVITÉS ORGANISÉES POUR LES HÉBERGÉES	54
RÉUNIONS DES HÉBERGÉES :	55
NOUVEAUTÉ: ATELIERS LOGEMENT:	60
<u>APERÇU STATISTIQUE</u>	<u>61</u>
DEMANDES	61
DONNÉES SUR LES FEMMES ACCUEILLIES	63
DONNÉES SUR LES ENFANTS	76
ET FINISSONS-EN AVEC LA VIOLENCE!	79

INTRODUCTION

Cette année a été ponctuée au niveau fédéral par les élections législatives. Nous avons exprimé à cette occasion, via notre fédération, nos souhaits pour une prise en charge idéale du public, et des conditions de travail acceptables pour nos équipes, grâce à une «politique d'intégration sociale visant une meilleure prévention de la problématique sans-abri ainsi qu'une meilleure prise en charge, en optant pour le long terme et les solutions durables. Le sans-abrisme doit donc être abordé en premier lieu de manière structurelle, en prenant en compte la diversité et la complémentarité des services qui répondent aux besoins du public.»

Comme beaucoup d'autres, nous sommes encore en attente de la mise en place du gouvernement, avec toutes les incertitudes mais aussi les espoirs que les recommandations des diverses fédérations du secteur social aient pu être le plus possible entendues et mises en place.

La difficulté d'accès au parc immobilier bruxellois persiste. De plus en plus, il est nécessaire de faire appel aux alternatives au marché privé et heureusement, cette année encore, les hébergées ont pu quitter -entre autres- vers des logements gérés par nos partenaires (Agences Immobilières Sociales) ou vers des logements sociaux (via les Articles 36 : offre de logement sociaux pour victimes de violences conjugales et/ou familiales).

L'équipe de Yemaya souhaite mettre en avant les signaux suivants:

- Effets de la violence intrafamiliale sur les enfants: même si nous investissons plus que ce qui est prévu dans nos subsides COCOM pour le travail avec les enfants, ceci reste à revoir avec les politiques futures. Le nombre d'enfants se trouvant dans une situation de sans chez-soirisme avec leur parent augmentant d'année en année (voir dénombrement Bruss'help), l'effet sur leur futur en lien avec ces situations de précarité et encore plus aigu quand il y a un contexte de violences intrafamiliales.
- Manque de places en maisons d'accueil existantes augmente pression sur maison d'accueil en général. Effet sur maison d'accueil avec public spécifique (victimes de violences intrafamiliales): beaucoup de demandes pas adaptées et investissement de l'équipe afin d'orienter.

- Complexité administrative tant dans la gestion de l'organisation que dans les accompagnements

Vous pourrez parcourir dans ce rapport annuel un aperçu plus global de notre travail: en premier lieu, l'aperçu de notre historique, fonctionnement, organigramme et équipe, infrastructure et ressources financières, réseau et formations d'équipe ainsi que les activités avec les hébergées. Nous aimerions souligner l'importance de notre nouvelle initiative: l'atelier logement. Ensuite, aperçu statistiques avec analyse des demandes, du public accueilli (adultes et enfants) et finalement de la violence vécue.

En 2025, on est ravi de rejoindre la CCL (Cellule Capteur Logement).

Enfin, Adelia Peeters est venue compléter par son expérience notre conseil d'administration. En 2023, nous avons déjà pu accueillir Chantal Schepmans.

Bonne lecture!

HISTORIQUE

La convention d'Istanbul à l'origine de la mise en place de Yemaya

La convention d'Istanbul ¹ adoptée en 2011 par le Conseil de l'Europe et ratifiée par la Belgique en 2016 vise à éliminer la violence à l'égard des femmes, à prévenir cette violence et à protéger les victimes.

La Convention établit que les Etats membres sont tenus (voir articles 8 et 9) d'allouer des ressources financières aux organisations et (voir article 23) de créer les mesures pour permettre la mise en place de refuges appropriés, facilement accessibles et en nombre suffisant, afin d'offrir des logements sûrs pour les victimes, en particulier les femmes et leurs enfants, et pour les aider de manière proactive.

La déclaration politique du gouvernement bruxellois pour la législature 2019-2024 établit que les places en accueil à adresse secrète doivent être renforcées.

Pendant la période corona, la problématique des violences conjugales et intrafamiliales a pris une ampleur laissant les victimes dans des situations d'insécurité encore plus grande. C'est alors qu'une nouvelle forme de collaboration a émergé entre autorité publique et association privée. Grâce aux moyens supplémentaires mis à disposition par la COCOM d'une part et à l'achat d'un bâtiment par la Région de Bruxelles Capitale dans le cadre du Plan Urgence Logement (approuvé le 19/12/2020) dans lequel l'action 26 du chantier 4 met en avant l'augmentation de l'offre d'accueil pour les jeunes LGBTQI+ et les victimes de violences intrafamiliales d'autre part, un appel à projet a été lancé par la COCOM.

L'asbl Talita, qui gère une maison d'accueil pour femmes sans chez-soi avec et sans enfants depuis 2000, y répond avec le soutien des maisons d'accueil bicommunautaires Porte Ouverte, Escale, le Relais, Pag-Asa ainsi que le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales. Yemaya, qui est la deuxième maison d'accueil de l'asbl Talita, voit ainsi le jour.

Depuis avril 2022 notre nouvelle équipe a fait un gros travail afin d'aboutir à un beau projet qui répond à des besoins que le secteur

¹ STCE 210 - Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (coe.int)

mettait déjà en lumière depuis longtemps. La maison d'accueil est conçue à petite échelle (18 lits pour 8 adultes et 10 enfants) avec une offre d'accompagnement intensif et sur mesure, ensemble avec le renforcement d'un réseau sur lequel les femmes et les familles peuvent s'appuyer lors de l'installation dans un nouveau logement (mais également dans le cas où elles retournent dans le domicile conjugal).

Le nom Yemaya a été choisi car il fait référence à une déesse honorée par les religions Yoruba (Nigeria) et Santeria (Cuba) pour la protection et la guérison qu'elle prodigue aux femmes et pour fêter la créativité des femmes en tant que protectrice et parent.

Plusieurs dispositions de la Convention d'Istanbul ont retenu notre attention et nous ont guidé dans la mise en place de notre maison d'accueil Yemaya :

- la reconnaissance que la violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation (voir préambule);
- l'objectif de l'autonomisation des femmes (article 1).
- la reconnaissance que les enfants sont des victimes de la violence domestique, y compris en tant que témoins de violence au sein de la famille (voir préambule). En lien avec ceci, il est nécessaire que l'offre des services de protection et de soutien aux victimes prennent suffisamment en compte les droits et les besoins des enfants témoins de toutes les formes de violence (article 26,3).
- le terme « violence domestique » désigne tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime (article 3b).
- Les services fournis ne doivent pas dépendre de la volonté des victimes d'engager des poursuites ou de témoigner contre tout auteur d'infraction (article 18,4).

D'autres dispositions de la convention d'Istanbul sont également très importantes mais restent des défis que Yemaya ne peut pas relever sans l'adoption de nouvelles mesures politiques ou l'évolution des mesures politiques existantes :

- La conception d'un cadre global, des politiques et des mesures de protection et d'assistance pour toutes les victimes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique (article 1c).
- En évaluant le nombre de demandes que nous traitons à Yemaya, il est clair que l'offre de lit et d'accompagnement ambulatoire nécessite d'être renforcée.
- Par ailleurs, (voir article 59 point 1) la garantie que les victimes, dont le statut de résident dépend de celui de leur conjoint ou de leur partenaire, conformément à leur droit interne, se voient accorder, sur demande, dans l'éventualité de la dissolution du mariage ou de la relation, en cas de situations particulièrement difficiles, un permis de résidence autonome, indépendamment de la durée du mariage ou de la relation, reste difficile et laisse beaucoup de victimes dans des situations d'insécurité. Les conditions relatives à l'octroi et à la durée du permis de résidence autonome établies dans le droit Belge reste encore difficile pour certains publics (par ex. personnes sans enfants) et est un outil encore souvent utilisé dans les situations conjugales pour garder le contrôle sur l'autre partenaire.
- Enfin, en ce qui concerne les mesures d'interdiction de contacts, il est nécessaire d'y répondre avec conviction mais aussi précaution. (Voir article 53,1 : Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour que des ordonnances d'injonction ou de protection appropriées soient disponibles pour les victimes de toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention.)
(Voir article 56,1a : en veillant à ce qu'elles soient, ainsi que leurs familles et les témoins à charge, à l'abri des risques d'intimidation, de représailles et de nouvelle victimisation.)

NOS MISSIONS ET VALEURS

POUR QUI ?

Les victimes de violences conjugales ou intrafamiliales qui ont besoin d'une adresse secrète pour sortir de l'emprise d'une relation violente avec un partenaire ou un membre de la famille. Si elles ont des enfants, elles se trouvent dans une situation où leurs enfants doivent souvent être privés de contact avec l'autre parent pendant un certain temps.

Ces victimes sont des femmes adultes (sans limite d'âge), seules ou avec des enfants (fils jusqu'à 13 ans), qui temporairement, parce qu'elles n'ont pas accès à leur domicile en toute sécurité, ont besoin d'être accompagnées en termes de :

- prévention contre la violence,
- renforcement/autonomisation (en termes de traitement des traumatismes en eux-mêmes et chez leurs enfants, d'indépendance, de sortie de l'isolement, ...) pour sortir du cercle vicieux des rapports de force conjugaux ou familiaux,
- recherche d'un nouveau logement

Nous ne pratiquons aucune discrimination fondée sur la religion, l'origine, le milieu culturel et social (bien que nous soyons attentifs à la diversité au sein du groupe de vie) .

POURQUOI ?

Un centre d'hébergement pour victimes de violences conjugales et intrafamiliales sert à mettre en sécurité les femmes qui se trouvent dans une situation de violences conjugales ou intrafamiliales ayant atteint de telles proportions pour diverses raisons, qu'il n'y a pas d'autre solution que de "se cacher" :

- le contrôle de l'auteur de violence est tel qu'il n'y a aucun moyen de s'en défaire,
- il existe d'autres dangers tels que la présence d'armes, les problèmes de dépendance de l'auteur de l'infraction, d'autres

personnes autour de l'auteur de violence qui maintiennent cette relation de pouvoir,

- la victime n'a pas la possibilité d'être hébergée par sa famille ou ses amis, ou parce que ce réseau est inexistant, ou encore parce que la spirale de la violence représente également un danger pour d'autres personnes,
- l'emprise de la relation violente sur la victime la rend incapable de prendre ses propres décisions.
- en cas de présence d'enfants, les conséquences sont importantes pour leur développement. Ils sont de toute façon reconnus comme des victimes au titre de la Convention d'Istanbul.

Un centre d'accueil pour les victimes de violence conjugale offre la possibilité d'un abri temporaire pour prendre ses distances, en toute sécurité, par rapport à la violence. Il offre la possibilité d'envisager, sans crainte, un avenir possible sans violence.

QUOI ?

Accueil, hébergement et accompagnement pour ces femmes en difficulté qui sont temporairement incapables de vivre de manière indépendante.

Nous offrons une aide sociale qui aide les femmes à retrouver leur indépendance.

L'accompagnement vise à leur permettre de retrouver leurs droits sociaux et de renforcer leur réseau

COMMENT ?

YEMAYA offre 18 places dans une forme de vie communautaire à une adresse secrète.

En offrant un abri avec une présence physique 24/24 et 7j/7 (grâce à notre permanence de nuit), un accueil, un accompagnement psychosocial sur mesure tant pour les adultes que pour les enfants.

Nous pouvons élaborer avec notre public un parcours qui peut, si possible, leur assurer un filet de sécurité à long terme.

Après le séjour, il est possible, si souhaité, de bénéficier d'un "suivi post-hébergement" pendant une période de 3 à 6 mois. Cela se fait à domicile et sur rendez-vous dans notre bureau extérieur.

Des contacts peuvent également être maintenus (sans qu'il soit question d'un post-hébergement) après la sortie du centre d'hébergement, dans les cas suivant :

- déménagement dans une région autre que Bruxelles
- retour au domicile conjugal pour reprendre la relation

NOS OBJECTIFS

Accueil et hébergement :

- Une adresse secrète pour assurer toute la sécurité nécessaire à un nouveau départ.
- Un accompagnement sur mesure avec une attention particulière aux causes et à la prévention de la violence (qui est une atteinte à la capacité d'une personne à prendre des décisions pertinentes pour son développement individuel, librement et en paix).
- Une réponse adaptée à la question de la perte d'un "chez-soi" en raison de violences conjugales ou intrafamiliales.

Accompagnement psycho-social :

- Prêter attention et respect pour ce que la femme (et ses enfants) a vécu.
- Valoriser les capacités et les compétences existantes de la femme et de ses enfants.
- Rechercher et renforcer le réseau social sous forme de personnes et d'organisations qui peuvent soutenir la femme et les enfants à long terme.
- Accompagner la femme intégralement et de manière structurée dans les différents domaines de sa vie

Le suivi post hébergement :

- Accompagnement pour une intégration durable dans un logement.
- Prévention pour éviter une éventuelle perte du logement.
- Renforcement du réseau.

Le projet pédagogique de Yemaya porte sur :

1. aide et prévention
2. l'accompagnement individualisé sur mesure
3. l'approche systémique et intégrale
4. la participation de l'hébergée

ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DES VIOLENCES CONJUGALES

Selon les rapports établis par les fédérations des maisons d'accueil et des services aux sans-abris, environ la moitié des femmes hébergées en maison d'accueil sont victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales.

“Pourquoi une maison d'accueil spécifiquement pour victimes de violences conjugales avec une adresse confidentielle ?”

“La majorité des personnes accueillies présentent, les symptômes du TRAUMA” :

- la confusion
- la méfiance
- l'insécurité
- la baisse de l'estime de soi
- la peur
- la colère

De prime abord, beaucoup de ces victimes refusent l'accompagnement psychologique. La possibilité d'accomplir, au sein même de la maison d'accueil, un travail psycho-social est l'amorce d'un travail plus en profondeur qui se fera ultérieurement.

D'autres constats mettent en exergue l'impact que les situations de violence ont sur :

- la santé physique
- la santé psychologique
- troubles du sommeil
- troubles alimentaires
- fatigue
- douleurs diffuses
- migraines
- vertiges
- hypertension
- anxiété

- dépressions

Ces troubles ont tendance à s'atténuer pendant le séjour dans la maison d'accueil, ce qui permet de penser qu'ils sont liés à des situations de TENSION EXTRÊME.

Outre l'accueil bienveillant et empathique, la priorité est donc d'installer autour de ces personnes victimes un cadre sécurisant en leur offrant un accompagnement psychosocial, juridique ou administratif, individuel et collectif.

La confidentialité du lieu permet la sécurité et la tranquillité nécessaires pour se ressourcer.

Le caractère convivial de la structure d'hébergement aide également à accentuer cette ambiance sécurisante.

Le suivi d'une personne victime de violences conjugales est particulier. En effet, la période de la mise en confiance en soi et par rapport aux autres peut être longue mais elle est essentielle.

La victime de violences conjugales, même si elle a pris la décision de quitter son partenaire/sa famille, n'est souvent pas guérie du lien (emprise, ...) qui les unit.

Elle a besoin d'être valorisée dans sa propre décision de partir ou de retourner.

Pour qu'un travail au niveau émotionnel puisse alors être effectué, il est important de définir avec elle ce que veut dire "Violence Conjugale" afin qu'elle puisse identifier concrètement les différentes violences qu'elle a subies. Ceci permettra une phase de conscientisation des mécanismes de violence.

C'est une étape cruciale qui a pour but l'identification des comportements de la personne violente mais aussi son propre fonctionnement et ses émotions.

Ce travail (qui peut s'annoncer long) va permettre d'accéder à l'étape de reconstruction.

Une valorisation et une mise en avant des capacités, des envies et des besoins de la personne vont lui permettre de prendre ou de reprendre

conscience de sa valeur en tant que personne à part entière et ainsi de reprendre confiance en elle.

Peu d'hébergées retournent chez leur partenaire violent car le temps de séjour dans la maison d'accueil dure le temps nécessaire afin de permettre à la personne de SE RÉALISER ce qu'elle a subi mais aussi ce qu'a subi son (ses) enfant(s)

Comment intervenir en tenant compte de la réalité vécue par la victime ?

- Écouter en sachant que la victime n'est pas responsable du comportement de l'agresseur quoi qu'elle ait dit ou fait. Lui seul est responsable de ses paroles et de ses actes
- Être attentif à ne pas induire dans l'esprit de la victime que cela pourrait être de sa faute si elle se fait agresser (ce que l'agresseur lui répète sans cesse)
- Ne pas lui demander de preuve de ce qu'elle raconte, nous sommes là pour la soutenir dans ce qu'elle vit
- Il est important de lui rappeler la loi en matière de violences conjugales. En effet, les violences dans des relations intimes ou autres ne sont pas acceptables
- Accepter la révolte de la victime à l'idée qu'il n'existe aucune solution miracle à sa situation, qu'elle doit agir elle-même avec notre soutien et des aides adéquates (médicales, policières, juridiques, ...).

IL SERA IMPORTANT DE :

- RASSURER LA PERSONNE PAR RAPPORT AUX MENACES DE L'AUTEUR, EN LUI EXPLIQUANT QUE C'EST UNE STRATÉGIE POUR L'EMPÊCHER D'AGIR tout en prenant en considération le danger qu'elle court.
- TENIR COMPTE DES STRATÉGIES QU'ELLE A DÉJÀ MISE EN PLACE POUR ÉVITER LE PIRE ET SE PROTÉGER jusqu'à présent.
- METTRE EN ÉVIDENCE LES APPUIS QU'ELLE A DANS SON ENTOURAGE >> AFIN DE L'INCITER À LES SOLLICITER POUR BRISER SON ISOLEMENT

- GARDER À L'ESPRIT LA FORCE DE LA VICTIME POUR SURVIVRE DANS DES CONDITIONS PÉNIBLES et AU COURAGE QU'ELLE A >>> "LE LUI DIRE"

Concrètement, le travail de Yemaya s'opère sur deux lieux distincts :

- Le bureau externe utilisé pour les entretiens préalable et d'orientation et pour le suivi post hébergement.
- La maison d'accueil pour le volet hébergement.

Le 02 455 18 70 ou l'adresse mail social@yemaya.brussels sont « la porte d'entrée » pour toute demande d'hébergement.

Cette organisation du travail est incontournable car elle permet de préserver la protection des victimes hébergées.

Au niveau des demandes, nous constatons qu'une personne sur 2 ayant téléphoné pour un premier entretien annule ou reporte son rendez-vous et ce même si le rendez-vous est fixé dans un délai relativement rapide.

Aussi urgentes soient-elles, les demandes sont abordées avec attention et précaution car des décisions précipitées pourraient entraîner des conséquences importantes pour la victime et/ou pour son entourage. Le degré de dangerosité est évalué grâce au récit de la personne, c'est pourquoi nous nous entretenons toujours avec la personne victime elle-même.

Certains paramètres liés aux faits de violences rapportés par la victime et notre lecture du processus de domination installé nous indiquent la probabilité de passage à l'acte grave.

UN DÉPART PRÉCIPITÉ, NON PRÉPARÉ PEUT PARFOIS ENTRAÎNER DES CONSÉQUENCES GRAVES POUR LA/LES VICTIME(S) .

Ne pas se précipiter vers des solutions rapides nous permet aussi de ne pas déposséder la personne de sa décision qui est souvent très vacillante au début. Il est important d'évaluer ses propres ressources, de considérer les solutions qu'elle a sans doute déjà mises en œuvre.

Certaines demandes peuvent tout à fait évoluer au fur et à mesure que la personne reçoit les informations, certaines pistes non envisagées par la personne peuvent se présenter à elle.

LE FONCTIONNEMENT

Conditions d'accueil :

Yemaya est une maison d'accueil uniquement pour femmes majeures, victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

Elles sont accueillies seules ou avec leurs enfants, filles et garçons. Cependant la limite d'âge pour les garçons est de 13 ans.

Chaque femme dispose d'une chambre adaptée à la composition de la famille. Les espaces tels que la cuisine, la salle à manger, le séjour ou encore les sanitaires, y sont partagés.

L'hébergement est payant et représente mensuellement un montant équivalant à $\frac{1}{3}$ du revenu d'intégration sociale.

Toutefois, nous acceptons une personne n'ayant pas de revenu dans un premier temps, à condition que cette dernière ouvre le droit à un revenu d'intégration, ou puisse trouver une source de revenu suffisante et stable, afin de s'acquitter des frais d'hébergement, mais également et surtout pouvoir intégrer un logement à terme.

Seul le gîte est assuré par la maison d'accueil, les hébergées cuisinent donc à leurs frais.

Les frais d'hébergement comprennent :

- un kit d'hygiène personnelle à l'entrée (shampoing, savon, brosse à dent et dentifrice) ,
- pendant tout le séjour tous les produits et matériel de nettoyage pour le ménage, le sanitaire et la lessive,
- des aliments de base (comme sucre, sel café et thé) ainsi que des fruits,
- les frais en lien avec les démarches administratives (incluant aussi les frais d'éventuels interprètes),
- les frais pour des plaines de vacances et des activités avec HOB0 ou via l'Article 27,
- une première visite médicale qui est conseillée,
- les frais de transport lors des 3 premiers mois du séjour,

- les repas organisés en collectivité (comme celui de Noël ou partiellement le petit déjeuner convivial mensuellement organisé par les permanents de nuit depuis 2024),
- une connexion wifi est accessible et si nécessaire, un ordinateur est disponible.

Le règlement d'ordre intérieur :

Le règlement d'ordre intérieur est mis en place pour garantir un cadre propice à l'accompagnement individuel, mais également permettre la vie en communauté.

En effet, le règlement reprend donc des règles de vie basiques et des implicites comme le respect, l'interdiction des comportements inappropriés ou encore de la violence. Il met donc l'accent sur ce qui incombe à tout un chacun, pour garantir la sérénité au sein du groupe et de la maison.

La procédure d'accueil :

Nous faisons partie de l'asbl Talita mais gérons l'accès (à Talita ou à Yemaya) de manière indépendante.

La prise de contact se fait par l'intermédiaire d'un service, par un tiers ou par la personne elle-même. Si la demande n'est pas faite par la personne concernée en premier lieu, nous insistons pour que la personne la fasse elle-même, condition pour que la demande soit effective.

En ayant la personne concernée au téléphone, nous nous assurons qu'elle soit bien **actrice de la demande** et en accord avec cette initiative de venir en maison d'accueil.

Nous remplissons ensemble la fiche de demande, par téléphone, qui comprend quelques informations nécessaires par rapport à la situation de violence et d'emprise à laquelle la personne est confrontée, ainsi que certaines formalités. La fiche de demande est un outil de premier contact, elle permet de cibler les besoins de la personne et ainsi d'évaluer sa demande afin de valider si elle correspond à notre offre ou si une réorientation est nécessaire.

La nécessité pour la personne victime de bénéficier d'une adresse secrète est une condition sinequanone à la recevabilité de la demande.

Si la personne n'a pas forcément besoin d'adresse confidentielle, nous la redirigeons vers une autre maison d'accueil.

Depuis 2024, certaines victimes de violences conjugales ou intrafamiliales qui nous contactent et ne nécessitent pas d'adresse confidentielle mais se trouve sans réseau d'aide peuvent être mise sur notre "liste Bruss'help"; ceci nous engage à les téléphoner si une disponibilité apparaît dans une maison d'accueil sur la liste quotidienne envoyée par Bruss'help.

Après réception de la demande, nous fixons un entretien dans nos bureaux externes. Ceci permet de faire plus ample connaissance avec la personne et de confirmer ses besoins et ainsi, de s'assurer que la maison pourrait lui correspondre.

Lors de l'entretien nous parcourons ensemble le ROI et parlons de la vie en communauté, et de ce que cette dernière englobe.

En effet, la vie en communauté n'est parfois pas envisageable pour certaines personnes. Nous proposons alors à la personne d'y réfléchir et de nous rappeler, une fois la décision prise.

Après décision de l'équipe, la personne est mise au courant de l'acceptation ou de la réorientation de sa demande.

Dans le cas d'une réorientation, nous essayons de trouver ensemble un service plus adapté à la situation. Toutefois, nous proposons de continuer à avoir un contact régulier, si la personne en ressent le besoin. Ce contact a pour but de permettre à la personne d'être écoutée et de sortir de son isolement, de nous tenir au courant de la situation, mais également de continuer à essayer de trouver des solutions ensemble.

Si la demande est acceptée, nous avons deux cas de figure :

- Si la maison dispose d'une chambre libre, nous procéderons à l'accueil. Cet accueil se fait avec un point de rendez-vous. Nous invitons la personne à se rendre à un de nos bureaux externes, afin de signer la convention de confidentialité et ensuite nous l'accompagnons à Yemaya. La convention de confidentialité met l'accent sur l'adresse secrète et l'importance de celle-ci. Nous expliquons bien de ne pas la dévoiler et comment faire pour la garder secrète.

- Si nous n'avons pas de disponibilité immédiate, la personne est mise sur liste d'attente.

La liste d'attente n'a pas de durée déterminée et reprend toutes les compositions de famille. Nous demandons à toute personne mise sur cette liste d'attente, de continuer à nous appeler au moins toutes les 2 semaines, afin de nous tenir au courant de sa situation, mais également de nous permettre de savoir si la personne est toujours intéressée pour venir dans notre maison d'accueil.

De notre côté, nous nous engageons à rappeler les personnes dès qu'une place se libère.

Les conditions pour être orienté vers Yemaya :

- La personne est ou a été victime de violences conjugales ou intrafamiliales et est en situation de danger. Elle est dans une situation où un cycle stratégique est mené par l'agresseur afin de la garder sous son emprise ("processus de domination conjugale").
- La personne est prête à travailler la situation de la violence vécue.
- La personne fait elle-même la demande d'accueil; elle reste actrice de sa situation.
- La personne est prête à vivre en communauté.
- La personne est demandeuse d'un accompagnement individuel.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF ET PSYCHOSOCIAL SUR PLAN INDIVIDUEL

Une équipe sociale qui accompagne les hébergées tout au long de leur séjour à Yemaya assure une présence chaque jour entre 7h30 et 21h00 (et jusqu'à 22h00 les jeudis pour la réunion hebdomadaire des hébergées).

Les week-ends et jours fériés, l'équipe est présente entre 11h et 21h afin de répondre au mieux aux besoins de nos hébergées.

Un référent social est attribué à chaque hébergée dès son arrivée dans notre maison d'accueil; celui-ci accompagne l'hébergée dans sa globalité et tient à jour son dossier afin que le reste de l'équipe soit informée et puisse assurer un meilleur accompagnement, ainsi qu'un suivi de la situation socio-administrative de l'hébergée.

A cette fin, deux entretiens référents sont fixés par semaine entre le référent social et son hébergée.



Nous accompagnons nos hébergées dans la mise à jour de leur situation socio-administrative tel que l'ouverture des droits (mutuelle, demande de RIS...), mais également au niveau juridique comme la prise de contact avec un avocat pour la procédure urgente et provisoire.

Nous les soutenons aussi dans la mise en relation avec le service de police (la cellule EVA ou cellule jeunesse) pour les éventuels dépôts de plainte et/ou (lorsque l'hébergée est accompagnée de ses enfants) ou pour informer les services de police du départ des enfants dans le cas où le père se présenterait au commissariat. (Nous informons que les enfants vont bien et qu'ils sont en sécurité).

L'un de nos objectifs est également d'aider nos hébergées à constituer une épargne.

L'accompagnement est personnalisé et prend en compte les spécificités, les forces et les besoins de chacune.

Nous les soutenons dans leurs difficultés personnelles, relationnelles, émotionnelles, financières, de santé, etc. Cela implique que nous accompagnons physiquement nos hébergées à l'extérieur lorsqu'elles en ressentent le besoin. Cet accompagnement a pour but de développer le pouvoir d'agir, l'autonomie et de renforcer le réseau de nos hébergées.

L'accompagnement consiste également à les aider à reprendre confiance en elles, en leur capacités afin qu'elles puissent trouver des solutions elles-mêmes et qu'elles deviennent actrices de leur vie.

Après un mois, un entretien est prévu afin de définir le projet d'accompagnement en fonction des besoins et demandes de nos hébergées en matière de logement, emploi et/ou formation, santé, réseau, finances, etc.

Au bout de trois mois un entretien de séjour a lieu avec le référent social (avec éventuellement le référent famille (voir Projet Mères-Enfants dans chapitre plus loin)) afin de faire le point sur la situation et approfondir ensemble les objectifs d'accompagnement de l'hébergée.

L'objectif final de l'accompagnement et du séjour est que l'hébergée puisse intégrer un logement dans les meilleures conditions possibles pour vivre de manière autonome.

A la fin du séjour un accompagnement post-hébergement de trois mois reconductibles est proposé . Les rencontres dans le cadre du post-hébergement se font à tour de rôle dans notre bureau externe et au domicile de notre ancienne hébergée.

Tout au long du séjour et lors du post-hébergement un accompagnement en binôme avec le référent famille est également prévu.

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN GROUPE (COLLECTIVITÉ)

OBJECTIF

S'organiser et apprendre à communiquer en collectivité pour rompre l'isolement social, créer des liens et développer de la résilience.

Un soir par semaine, la 'réunion des hébergées' se déroule en deux temps :

- Dans la première partie de la réunion, on discute de l'organisation pratique et du fonctionnement de la maison. Cela permet aux hébergées de s'approprier la maison et d'en prendre la responsabilité (puisque temporairement ce sera leur maison) . C'est aussi l'occasion de déposer ou d'apprendre à déposer des souhaits, des petites irritations, de discuter ensemble et de chercher une solution collective.
- La deuxième partie est un moment d'échange sur des connaissances et compétences où l'on aborde des sujets comme la météo intérieure, des outils de compréhension du cercle de la violence, des théories de compréhension du fonctionnement humain, des compétences pour réagir, ... (p.ex. le violentomètre, la communication non-violente, la base de l'Analyse Transactionnelle, comment formuler une excuse correcte, le triangle de Karpman, quelle réaction face à une situation de sidération, ...)

Ce peut également être un moment de détente collectif. On y peint, on y fête un départ, on se relaxe physiquement, ...

La réunion est obligatoire pour chacun. Les enfants ne sont pas présents durant ce moment.

D'autres activités en groupe ou pour le groupe :

- Chaque hébergée est encouragée en fonction de ses besoins et de ses envies de participer via **des services extérieurs** à des groupes de paroles, des sessions collectives de recherche de logement, ...

- Occasionnellement, des séances sont organisées à l'extérieur ou au sein de la maison par des intervenants extérieurs comme la self-défense (Garance), massage bien-être (Dana asbl), ...
- Il y a les sorties collectives avec libre participation : sortie bibliothèque, restaurant, jardin public, activité avec Article 27, sortie annuelle hébergées + ex-hébergées, journée HOB0, ...
- Le petit déjeuner convivial mensuellement organisé par les permanents de nuit depuis 2024.

NOUVEAUTÉ en 2024 : Les ateliers logement :

Comme chaque accueil et séjour d'une nouvelle hébergée se termine logiquement par l'intégration dans 'un logement et que la pénurie de logements à Bruxelles est sans précédent, il était évident qu'il fallait consacrer plus de temps et d'attention à l'accompagnement dans la recherche d'un logement adapté.

Il fallait que ce soit un moment d'attention récurrent, avec toutes sortes d'informations sur le logement, compréhensibles pour toutes personnes et langues : visuel et participatif, donc...

C'est ainsi qu'est né l'« atelier logement ».

Il s'agit d'un moment hebdomadaire où, pendant le premier quart d'heure, un aspect théorique du logement est expliqué, puis où, pendant une heure, on passe activement à la partie pratique de cet aspect.

Voici quelques-uns des thèmes abordés :

- comment trouver un nouveau logement ?
- différence entre le secteur privé et le secteur social
- naviguer sur les sites Internet consacrés au logement
- quelles informations sont importantes pour signer un contrat
- quels sont les coûts liés à un logement
- comment obtenir une garantie de loyer
- informations sur les assurances et les primes de loyer
- comment organiser un déménagement

- quelles sont les démarches administratives liées à un déménagement
- organiser les raccordements aux services publics
- ...



PROJET MERES-ENFANT

OBJECTIFS

Au niveau de l'accueil

- Offrir un cadre familial et sécurisant
- Développer une relation de confiance entre l'équipe et l'hébergée / les enfants
- Respecter le rythme de chacun
- Permettre l'expression des émotions et des besoins tant par l'enfant que la maman

Au niveau du travail avec les enfants

- Soutenir la relation mère-enfant.
- Donner une place à l'enfant en tant que personne à part entière. Par exemple, les enfants reçoivent une brochure qui leur explique dans les termes appropriés et à l'aide de dessins comment ils seront accueillis.
- Veiller à laisser l'enfant en dehors du conflit parental.
- Permettre de maintenir le lien entre l'enfant et son père.

Au niveau de la vie en collectivité

- Responsabiliser les mamans et les enfants en les impliquant dans la vie communautaire
- Favoriser le respect des personnes et des biens

Au niveau du changement de lieu de vie

- Soutenir l'adaptation à la nouvelle situation

Au niveau de l'accompagnement global

- Orienter vers des services extérieurs adaptés
- Créer des espaces ludiques

SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

Chaque personne possède des qualités et des compétences qui lui sont propres et identifie les choses à travers le filtre de sa culture et de ses habitudes de vie.

Dans cette optique, notre travail s'oriente surtout dans le renforcement et le développement des compétences en tant que maman.

Nous proposons un soutien dans différents domaines selon les besoins de la famille : alimentation, rythme de vie, éducation non-violente, relations, hygiène, effet des violences conjugales sur les enfants, ...

L'accompagnement des familles se traduit également par un soutien concernant les différentes démarches à effectuer liées aux enfants.

Le soutien à la parentalité à Yemaya prend différentes formes :

- Les permanences
- Les réunions mamans
- Les réunions enfants
- Le suivi individuel

Permanences

Les permanences pendant lesquelles les référents familles sont présents permettent une attention plus particulière pour les mères et leurs enfants et sur le lien relationnel.

C'est également l'occasion pour les mères de faire part des difficultés et des questionnements rencontrés dans l'éducation de leur enfant. Ces questionnements pourront être travaillés en groupe lors de la réunion mamans, ou en individuel lors des entretiens mère.

Il est possible que des activités internes ou externes soient organisées ou proposées: sorties (musées, parcs, plaines de jeux, centres de jour, ludothèque, ...), jeux, lectures, ...

La réunion maman

Quand ? Cinq fois par an et avant chaque période de vacances scolaires.

La réunion des mamans a pour but de permettre aux mères d'échanger sur différents sujets qui touchent à l'éducation des enfants, aux difficultés qu'elles rencontrent au quotidien et suite à leur situation, ou simplement de choses qu'elles ont envie de partager avec la communauté.

Les thématiques abordées selon les besoins et les envies des mamans peuvent être la communication non-violente, l'alimentation saine, l'autonomie des enfants, l'adolescence, l'identité sexuelle, la structuration de jour et du sommeil, le rythme de développement des enfants, l'épuisement parental,

La réunion enfants

Quand ? Une fois tous les deux mois.

Pour qui? Les enfants à partir de 5 ans (3ème année école maternelle)

Celles-ci permettent aux enfants d'échanger sur leurs expériences et de partager des moments ludiques avec les autres enfants de la maison d'accueil.

Nous nous centrons sur les émotions, l'expression et l'écoute du récit des autres. Nous encourageons les enfants à faire connaissance les uns avec les autres et à tisser des liens via différents jeux coopératifs.

Nous créons un environnement sûr où les enfants plus âgés ont la possibilité d'apprendre à se connaître et d'échanger.

Les thèmes qui peuvent être abordés sont : les sentiments, les faiblesses et les forces, les conflits, les rêves et l'avenir, les valeurs, le divorce, les peurs, l'école, les amitiés, etc.

Suivi individuel

- **Accompagnement famille sur mesure**

Au cours du premier mois d'accueil, un entretien va être proposé aux mères afin d'échanger sur leurs besoins et ceux de l'enfant dans le cadre du soutien à la parentalité. Lors de cet entretien, le référent famille écoute ce sur quoi la maman souhaite être soutenue et nous échangeons sur les premières observations de l'équipe. Les besoins peuvent autant être liés à des besoins socio-administratifs que psycho-éducatifs. Aussi est-il important de faire la part entre le soutien par le réseau de la maman et ce qui pourrait être pris à charge dans le cadre de l'accompagnement au sein de la maison d'accueil.

Nous accompagnons les mamans, de la recherche jusqu'à l'inscription, pour les stages de vacances scolaires ainsi que pour les activités extrascolaires.

- **Entretien enfant**

Quand ? Sur demande de la maman ou sur base des observations de l'équipe éducative avec l'accord de la maman..

PERMANENCE DE NUIT

Le permanent de nuit répond aux besoins des hébergées et de leurs enfants; il/elle rassure, il/elle prend en considération les différentes difficultés que les hébergées peuvent rencontrer, les angoisses d'un enfant qui vient d'être accueilli, la peur de croiser l'auteur des violences, ...

Le métier de permanent de nuit est encore flou pour de nombreuses personnes. Le travail de permanence de nuit était, au départ, perçu comme une permanence en lien avec la sécurité des hébergées et leurs enfants tant par rapport à l'extérieur (personnes externes) qu'à l'intérieur de la maison (dynamique de groupe).

Mais avec le temps qui passe, il s'avère que ce travail est un peu plus complexe que cela. Ce type de poste requiert de nombreuses compétences au vu de la diversité des tâches que le permanent de nuit peut être amené à effectuer dans le secteur social. En prenant soin des hébergées dans la maison d'accueil, le permanent de nuit fait également attention à respecter leur intimité ainsi que les directives élaborées au sein de la maison d'accueil.

Certaines tâches, comme l'enregistrement de nouvelles demandes par téléphone ou encore les suivis des dossiers, restent réservées à l'équipe sociale. Il est donc important pour le permanent de nuit de transmettre la demande aux collègues de jour lors du briefing.

Mais, il/elle ne se limite pas à veiller sur les personnes; il/elle surveille également le bâtiment et le matériel. Il/elle vérifie notamment que les locaux sont clos pour la nuit (sécurité), que les fenêtres des espaces communs et les portes d'entrées sont bien fermées, les lumières des communs sont éteintes et les radiateurs de communs sont fermés lorsque tout le monde est déjà allé dormir.

C'est pourquoi il effectue des rondes pour s'assurer que chaque hébergée se repose et ne dérange pas les autres personnes accueillies. Il soutient moralement les personnes angoissées, les aide à trouver le sommeil, les rassure pour qu'elles se sentent en confiance. Mais il/elle doit aussi veiller à ce que chacun respecte les règles de la maison. Il doit être capable de détecter les situations à risques et de gérer des moments de crise ou de tension. Pour cela, il doit connaître les différents numéros d'urgence, et les protocoles à utiliser en fonction de

la problématique rencontrée. Il est également essentiel qu'il/elle sache appliquer les gestes de premiers secours, si besoin. Le permanent de nuit doit avoir de fortes qualités relationnelles, être à l'écoute, empathique et patient, car la nuit, les angoisses des hébergées et des enfants sont souvent nombreuses. Il fait preuve de bienveillance à tout niveau.

Témoignages de nos permanents de nuit:

..., je réalise que le permanent de nuit à surtout le rôle d'être présent aux moments où la protection et les façades de la journée disparaissent. On rencontre les femmes et les enfants dans leur brute fragilité où ils sont dans la période de transition. Une période de deuil pour le passé derrière eux, une période d'indécision, de devenir et de se faire une forme. Dans cette période, nous avons le privilège et la possibilité de toucher leur cœur et leur cours de vie, de leur fournir sur le niveau cellulaire un souvenir de leur intégrité, de leur droit d'existence et de bien-être, de leur droit à l'amour et à la sécurité.

..., nous avons un rôle capital dans l'accompagnement, le soutien moral, la sécurité des hébergées... cela peut se noter avec les retours et remerciements que nous recevons d'elles.

Certes, le temps passé ensemble est moindre comparé à nos collègues de jour, mais notre travail reste utile et complémentaire pour le bien-être de tous.

... le permanent de nuit joue un rôle essentiel de soutien et de sécurité pour les hébergées chez Yemaya et Talita. Je suis convaincue que notre présence contribue à rassurer, écouter et humaniser. Montrer aussi qu'il y a quelqu'un en soirée, durant la nuit et aux petites heures du matin pour répondre à leurs demandes et faire de son mieux pour qu'elles se sentent bien et que ça compte qu'elles se sentent bien. J'ai foi que lorsqu'elles arrivent, durant ces premiers jours d'adaptation si difficile, le petit rai de lumière sous notre porte peut les rassurer qu'elles ne sont plus ni en danger ni seules.

Activité:

Depuis cette année, chaque premier samedi du mois, les permanents de nuit ont mis en place "le petit déjeuner convivial".



NOS ORGANES DE GESTION

ORGANE D'ADMINISTRATION

L'organe d'administration s'est réuni le 19/2, 26/4, 17/9, 8/11/2024.

Présidente : Mafarda Ngako Ponde.

Administrateurs: Alexandre Reynders, Adelia Peeters, Chantal Schepmans, Lieve Franssen et Tom Van Vlierberghe.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En 2024, l'Assemblée Générale s'est réunie le 11/3 et 26/4.

Membres: Alexandre Reynders, Adelia Peeters, Chantal Schepmans, Lieve Franssen, Mafarda Ngako Ponde, Tom Van Vlierberghe et Truus Roesems.

NOS RESSOURCES

NOTRE ÉQUIPE

DIRECTRICE

BH (Maîtrise en Africanistique) Directrice depuis janvier 2000 de l'asbl Talita et depuis 1/4/2022 directrice de Yemaya.

EQUIPE ADMINISTRATIVE

KE (diplôme Secondaire supérieur) collaborateur administratif de 6/2022 à 4/2024

FA (diplôme Graduat en Comptabilité) collaboratrice administrative depuis 3/2024

ÉQUIPE SOCIALE

SA (Bachelier Assistante Sociale) assistante sociale à Yemaya depuis 5/2022

IT (Pédagogie Instituteur Maternel) travailleur social à Yemaya de 5/2022 à 1/2024

JE (Bachelier en Éducation Spécialisée) éducatrice à Yemaya depuis 5/2022

KG (Bachelier Sage-femme/Infirmière) travailleur psycho-social à Yemaya depuis 6/2022

MN (Bachelier Assistant en Psychologie) travailleur psycho-social à Yemaya depuis 7/2022

CL (Bachelier Assistante Sociale) assistante sociale à Yemaya de 5/2023 à 1/2024

HA (Bachelier Travail social/socio-culturel) travailleur social/éducatrice à Yemaya depuis 5/2023

AW (Bachelier Assistante Sociale) assistante sociale à Yemaya depuis 11/2023

JM (Bachelier Assistante Sociale) assistante sociale à Yemaya depuis 12/2023

ER (Bachelier Assistante Sociale) assistante sociale à Yemaya depuis 2/2024

MP (Bachelier Assistante Sociale) assistante sociale à Yemaya depuis 10/2024

SD (Bachelier Assistant Social) assistant social à Yemaya depuis 10/2024

ÉQUIPE LOGISTIQUE

KK (diplôme promotion sociale) collaboratrice logistique à Yemaya depuis 5/2022

ÉQUIPE PERMANENTS DE NUIT

MK (diplôme promotion sociale cours industriels) permanent de nuit à Yemaya depuis 7/2022

JK (diplôme Secondaire Supérieur) permanent de nuit à Yemaya depuis 7/2022

YM (diplôme Secondaire Supérieur) permanent de nuit à Yemaya depuis 7/2022

NOTRE INFRASTRUCTURE

Espaces communs :

- Un living (avec coin télévision) et une salle à manger qui donnent sur la cuisine.
- Des sanitaires (WC + douche) à chaque étage. Une salle de bain (baignoire, douche et WC) au rez-de-chaussée.
- Salle de jeux : il y a une grande salle de jeux pour les enfants de tous âges. Des jeux de société, des puzzles et du matériel de dessin et de bricolage sont également disponibles sur demande.
- Buanderie : 2 machines à laver et 1 sèche-linge se trouvent à la cave.
- Ordinateur : il y a un ordinateur (avec accès à Internet). Les femmes peuvent également se connecter via notre connexion Wi-Fi.

Chambres individuelles :

- Chambres à coucher : par respect pour l'intimité de chacun, le bâtiment est aménagé de manière à ce que chacun ait sa propre chambre. Une femme seule a sa propre chambre et les familles occupent une grande chambre ou deux chambres communicantes. Au total huit chambres sont disponibles. Chaque chambre comprend au moins un lit par personne, une armoire et un bureau avec une chaise.
- Compte tenu de l'adresse secrète, il n'y a pas d'espace pour les visiteurs.
- Les résidents ont à leur disposition les éléments suivants pour leurs propres affaires :
la clé de leur(s) chambre(s),
leur propre réfrigérateur et leurs propres tiroirs dans le congélateur ainsi que leur(s) propre(s) armoire(s) de cuisine,
des casiers individuels pour les objets de valeur.

Un espace est prévu au sous-sol pour entreposer les affaires des résidents (pas de meubles).

Service social sur place :

Au rez-de-chaussée et au 1er étage se trouvent les espaces de travail du service social, une salle de réunion et le bureau de la directrice et de l'assistante administrative.

Un service social en déplacement :

Nous avons accès à des bureaux externes pour :

- les entretiens préalables à l'admission de candidates hébergées
- les entretiens de post-hébergement
- les concertations et réunions avec des services externes
- une boîte aux lettres et une adresse postale

NOS RESSOURCES FINANCIÈRES

SUBVENTIONS

Les frais de fonctionnement et les salaires de 9,5 équivalents temps plein (ETP) sont subventionnés par la Commission communautaire commune. En 2022 et 2023, ce nombre était encore à 10 ETP.

Ces subsides couvrent le salaire de la directrice, de 5,5 ETP travailleurs sociaux (dont 1 ETP pour le fonctionnement mère-enfant) ainsi que 0,5 ETP pour le post-hébergement, 2 ETP pour la permanence de nuit, 0,5 ETP d'assistante administrative et 0,5 ETP de soutien logistique.

Grâce au Fonds Social Maribel, un mi-temps a été recruté (à partir du 7/2022 jusqu'à 11/2024) pour renforcer l'équipe de permanence de nuit ainsi que, depuis le 9/2022, un mi-temps supplémentaire pour l'assistante logistique.

Nous remercions aussi IRISCARE, qui grâce aux accords non-marchand, permet le subside des primes de fin d'année.

Début 2024, étant passé de projet (subside facultatif) à agrément, l'administration COCOM nous a annoncé la diminution de nos subsides: de 10 ETP à 9,5 ETP.

Comme toute institution de terrain, nous répondons à d'énormes besoins humains. Nos équipes s'investissent, les problématiques s'accroissent, et les institutions sont amenées à faire face à des formalités de plus en plus importantes.

Étant resté sous la même asbl (maison d'accueil Talita + Yemaya = asbl TALITA), nous restons en pleine réflexion afin de pourvoir au manquement de subsides.

APPEL AU POUVOIR SUBSIDIANT:

- Communication ouverte et soutenante entre politique, administration et organisation de terrain: un appel à projet comprenant un effectif de personnel suffisant (même si toujours limité face aux défis) ne peut être encore diminué quand ceci passe à une reconnaissance (agrément).

- Pour cela une adaptation de l'ordonnance (2018) et arrêté (2018) est nécessaire à différents niveaux:
 - o 1 ETP direction/coordination par agrément "maison d'accueil" même si sous le même pouvoir organisateur
- Un certain nombre de fonction en maison d'accueil est absolument déficitaire budgétairement face aux défis:
 - o 2 ETP permanence de nuit sont insuffisants pour couvrir 24h/24 7j/7
 - o 1 ETP pour le travail avec les enfants et familles jusqu'à 50 lits est absolument pas en adéquation avec les besoins des familles
- Nos institutions souhaitent permettre certaines valorisations de leur personnel (avantages au personnel plus conséquent) mais sont trop souvent confrontés à devoir puiser dans leurs propres moyens pour combler les pertes budgétaires.

DONS

Nous remercions nos sponsors pour le soutien qu'ils apportent au nouveau projet Yemaya tant au niveau financier qu'aux dons matériels reçus en 2024.

Nous remercions également :

- la Fondation Francotte pour un don financier conséquent afin de bénéficier les familles accueillies et l'organisation,
- Opération KDO pour les cadeaux de Noël,
- nos autres sponsors (M.T. Houtman, R. Martens, G. Heslinga, Van Beuningen, Van der Toom, Van Vooren, Steffens) pour leurs dons généreux en 2024.

Un exemple de collaboration entre les pouvoirs publics est celui qui a conduit à la création de la maison d'accueil Yemaya : la région a investi dans le bâtiment et la CGC dans son fonctionnement.

Nous sommes reconnaissants à l'administration régionale Bruxelles Synergie, qui a supervisé l'ensemble des travaux de rénovation, et à la possibilité d'utiliser le bâtiment pour notre centre d'accueil à un loyer réduit.

Le bâtiment, qui a dû être réaménagé à certains égards pour répondre aux normes du centre d'accueil, présente encore un certain nombre de défauts auxquels nous souhaitons remédier dans les années à venir, à condition de bénéficier d'un soutien financier. À cet effet, l'appel lancé par notre secteur en faveur d'un fonds d'investissement reste d'actualité ; Vivalis tente actuellement d'y travailler, mais avec des moyens qui ne sont pas clairement définis, étant donné que la formation du gouvernement bruxellois continue de prendre beaucoup de retard.

Garance 



OPÉRATION



BOÎTES À KDO



FONDATION FRANCOTTE-BAETE



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



BRUXELLES SYNERGIE
BRUSSEL SYNERGIE
BRUSSELS SYNERGY

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL
BRUSSELS REGIONAL PUBLIC SERVICE

NOS PARTENAIRES

Concertation et Adhésion

- Fédération BICO : regroupement d'associations du secteur sans-abri bruxellois et offre de formations et d'échanges de travailleurs sociaux et de directions. Groupes de travail: maisons d'accueil, mutualisation, comité paritaire 319.
- Regio-Overleg Thuislozenzorg Brussel (ROTB): concertation néerlandophone d'organisations du secteur sans-abri (organisé par Kenniscentrum Welzijn en Gezondheid).
- Bruggebouwer (Passerelle): concertation néerlandophone d'organisations du secteur sans-abri, handicap et santé mentale (organisé par Kenniscentrum Welzijn en Gezondheid).

Convention de collaboration

Par l'intermédiaire de l'asbl TALITA :

- Article 27: participation pour notre public accueilli à la culture bruxelloise
- Rassemblement bruxelloise pour le droit à l'habitat (RBDH)
- Colruyt 1-2-3 euros
- SIL (Service d'Installation en Logement) de l'Ilôt
- CCL (Cellule Capteur de Logement)
- CPAS
- Article 36 : intégration de victimes de violences conjugales et intrafamiliales en logements sociaux. En 2024: 3 familles grâce aux conventions avec les SISP ABCoop (Alliance Bruxelloise Coopérative), Commensia et Foyer Anderlechtois
- Services d'aide à domicile : De Schutting, Aprèstoe
- Centre de jour HOBO
- Les Amis d'Accompagner
- Soutien matériel : Lezabi

Spécifiques à YEMAYA :

- Garantie: 2 ateliers de self-défense avec 3 sessions chacune.
- Interprètes et traducteurs sociaux via Bruxelles Accueil et Agentschap Integratie en Inburgering (AGII), Bruxelles Accueil et Setis.
- Armée du Salut Ieperlaan - magasin de seconde main.
- Dana asbl pour des sessions de massage mensuelles.

Nous avons des collaborations avec les sortes de services suivants :

- Barreau francophone de Bruxelles (projet LVA-Lawyers Victim Assistance) dans le cadre de l'assistance spécifique aux victimes de violences conjugales par des avocats spécialement formés.
- Cellules EVA (Emergency Victims Assistance) de la police
- Services de guidance à domicile
- Lazare colocation
- Notabene de BRAVVO pour la recherche d'écoles
- Espaces de rencontre parents-enfants
- CAW (Centra Algemeen Welzijnwerk)
- Waka-Up: activités pour femmes
- Service juridique : Atelier des Droits Sociaux, De Foyer-AGII, ADDE
- Cellules EVA dans les services de police
- Avocats divers
- CPAS

Nous collaborons aussi régulièrement avec de nombreuses autres organisations dans les domaines suivants : logement, emploi et formation, accompagnement psychosocial, administratif, financier et médical, enfants (crèches, garderies, etc.), activités de jour et loisirs, etc.

Nos collaborations se concrétisent et se renforcent au fil des années de manières très différentes, mais toutes ont pour objectif principal d'optimiser les opportunités au profit de notre public cible.

Dans le cadre de collaborations spécifiques, nous investissons un rapprochement avec le CPVFC (Centre Prévention des Violences Familiales et Conjugales) de Bruxelles. Notre mission est commune : l'hébergement, l'accompagnement et l'orientation des victimes de violences conjugales et familiales essentiellement des femmes avec ou sans enfants.

Nos méthodes de travail sont similaires (tout en ayant des spécificités):

- Pas d'accueil d'urgence
- Utilisation du PDC (processus de domination conjugale) comme grille de lecture de la dangerosité des situations.
- Même territoire Bruxelles-Capitale.
- Une lecture systémique et féministe des violences conjugales.

Fort de ce constat, nous avons souhaité étendre cette expérience de collaboration à l'ensemble de nos équipes, de nos bénéficiaires.

Nous avons donc imaginé le projet PASSERELLE qui a pour but de développer des collaborations/ passerelles entre nos équipes.

Les objectifs principaux :

- Améliorer l'aide des femmes et enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales
- Réduire la charge psychosociale de nos équipes en les sortant du sentiment d'isolement face aux situations par la formation continue.
- Approfondir l'expertise de terrain en matière d'accompagnement de victimes de violences conjugales et intrafamiliales de nos équipes en échangeant sur nos pratiques.

Les étapes du projets :

Manifestation Mirabal en front commun :

Equipes et Hébergées de Yemaya et du CPVFC ont manifesté ensemble lors du 24 novembre 2024.

Les hébergées chez Yemaya accompagnées d'un membre de l'équipe se sont joint au projet d'Education permanent en Ambulatoire sur la préparation de revendication (pancarte, slogans ...)



Journée de Teambuilding commun :

Cette journée se déroulera début 2025. Elle a pour objectif d'apprendre à se connaître et de tisser du lien.

Moments d'échanges sur pratiques de travail en maison d'accueil spécialisée en violences conjugales et familiales. Nous souhaitons mettre en place des moments d'échanges de bonnes pratiques entre pairs.

Pour la mise en place de cette collaboration, des réunions se sont tenues le 30/7/24+5/9/24+4/10/24+22/11/24+17/12/24

Collaboration avec Bruss'help :

- service dispatch: nous avons presque tous les jours pu communiquer nos disponibilités (chambre libre ou liste d'attente)

Néanmoins l'obligation dans le cadre de notre agrément de devoir passer par le dispatch de Bruss'help pour communiquer nos disponibilités, cet outil ne nous semble pas adapté à notre cadre spécifique. Ce constat est surtout lié au manque accru de places d'accueil hors des capacités de l'urgence à Bruxelles qui amène le désespoir du public et des services à téléphoner à tout et chacun pour une place d'accueil. Notre service étant très spécifiquement pour victimes de violences conjugales et intrafamiliales ayant besoin d'une adresse confidentielle, notre équipe est confronté à beaucoup d'incompréhension:

- des victimes de violences conjugales et intrafamiliales n'ayant plus besoin d'adresse confidentielle sont orientées vers les maisons d'accueil sans adresse confidentielle quand le danger de l'emprise s'est stabilisée
- des victimes de violences autre que conjugales et intrafamiliales (problèmes de violences liés à la vie en rue, liés à des voisins, etc) sont orientées car ceci n'est pas le cadre de notre accompagnement
- des familles pour lesquelles la perte d'un logement est la raison primaire de rechercher une maison d'accueil, néanmoins qu'à un certain moment elles ont été confrontées à de la violences conjugales et intrafamiliales dans le passé, sont réorientées

Néanmoins, nous restons attentifs à ce que ce désespoir soit reconnu et soulagé en les informant de manière empathique. Pour certaines, qui ont vécu de la violences conjugales et intrafamiliales et pour lesquelles la situation s'est entre temps stabilisée mais qui sont dans le désespoir de trouver une

solution à leur perte d'un chez-soi sans être en contact avec des services d'aide, nous gardons contact ou les orientant vers des services ambulatoires.

Un autre groupe de victimes de violences conjugales et intrafamiliales nécessitant une attention car souvent très isolées, sont les victimes qui ont su garder ou trouver un logement autonome mais pour lesquelles les harcèlements d'un ex-conjoint continue à poser problème; elles sont en réflexion de quand même quitter leur logement autonome vu la pression et l'insécurité dans lesquelles elles vivent. Vu que nous avons la priorité d'accueillir celles qui ne sont pas autonomes au niveau du logement, nous les conseillons d'utiliser les voies policières et juridiques pour trouver la sécurité pour elles et souvent leurs enfants.

SIGNAL:

Tous ces constats sont importants afin de signaler à quel point ceci nécessite un investissement de nos équipes à côté de notre mission de base qui est l'accueil et l'hébergement avec accompagnement des femmes et familles accueillies. Notre observation nous amène à comptabiliser ces heures d'aide, d'écoute et de recherche de solutions: un mi-temps par semaine. Ce travail "ambulatoire", régulièrement à distance (par contact téléphonique) mais aussi en contact direct (sur rendez-vous et en déplacement), est une mission que nous souhaitons préserver mais qui nécessite une permanence ambulatoire et donc des moyens supplémentaires.

- participation au dénombrement des sans-abri dans la nuit du 6 novembre 2024

Collaboration avec Cellule Support Plans Gouvernementaux du Service Public Régional de Bruxelles dans le cadre du PUL (Plan Urgence Logement) :

Vu le fait que notre projet a pu voir le jour grâce au Plan Urgence Logement (approuvé 19/12/2020) dans lequel l'action 26 du chantier 4 met en avant l'augmentation de l'offre d'accueil pour les jeunes LGBTQI+ et les victimes de violences intrafamiliales) et l'appel à projet lancé par la COCOM, nous sommes restés en contact afin de communiquer l'état d'avancement de notre projet.

ACTIVITÉS 2024

LA FORMATION DU PERSONNEL

Formations et échanges à long terme :

- Supervisions mensuelles par le Dr. Philippe Kinoo, pédopsychiatre
- Passerelle - Bruggenbouwer (Kenniscentrum Welzijn en Gezondheid) : 09/01/24 + 27/2/24 + 28/5/24 +03/07/24+22/10/24
- Regiooverleg (ROTB/Kenniscentrum Welzijn en Gezondheid) : 14/3, 6/6

Formation à court terme, colloques, séminaires, réunions et actions :

<u>11/01/24</u>	SPRB : Plateforme régionale de lutte contre les violences fondées sur le genre (accompagnement et soutien des victimes)
<u>18/01/24</u>	Droits Quotidiens asbl : webinar " titre de séjour " Helderrech : Permis de séjour pour les étrangers
<u>29/01/24</u>	Drink de Nouvel An de Pag-asa
<u>24 +31 /01/24</u>	Droits de Séjour par l' ADDE (Association Des Droits des Étrangers)
<u>31/01/24</u>	Rencontre intersectorielle violences intersectorielles (CPAS Bruxelles)
<u>20/2/24</u>	Débat politique à la Journée Bico (De Markten) Politiek debat op Bicodag in de Markten
<u>28/02+06/3</u> <u>+14/03+27/03</u> <u>+10/04+27/06</u>	Premier Secours (Croix Rouge)
<u>08/03/24</u>	Soirée Lecture - Débat : Emprise suite au roman de Manon Terwagne

<u>12-13/03/24</u>	PDC Approfondissement : accompagner les enfants (AMA)
<u>14/3/24</u>	RBDH + ULB: présentation sur logement à Bruxelles
<u>19+20/03/24</u>	PDC Approfondissement : accompagner les victimes de violences conjugales et intrafamiliales (AMA)
<u>21-22/03/24</u>	Formation introductive : processus de domination conjugale (AMA)
<u>26/03/24</u>	Ploef ! Plus on est de Fous asbl : Tao coaching
<u>29/03/24</u>	Journée de Réflexion avec toute l'équipe
<u>5/4/24</u>	5 ans de Bruss'help
<u>17/4/24</u>	Matinée PUL
<u>19+23/04/24</u>	Formation introductive : processus de domination conjugale (AMA)
<u>24/04/24</u>	Equal Brussels : Plateforme de lutte contre les violences faites aux femmes
<u>19/12/24</u>	Collectif contre les mariages forcés et les violences liées à l'honneur (Jessie)
<u>19-26/04/24</u>	Fédération Bico : " mieux gérer l'agressivité verbale des usagers"
<u>16/5/24</u>	Tour technique et de l'installation de sécurité de la maison d'accueil avec l'ensemble de l'équipe
<u>23/05/24</u>	Fédération Bico : Comment parler aux enfants de la violence conjugale ?

29/05/24 Interactie Académie : “ Tree of life ” en “ Team of life ”
Arbre de vie ” et “ Equipe de vie ” : méthode pour parler des expériences
douloureuses aux enfants, aux jeunes et aux adultes.

02/06/24 Formation CAFA

06/06/24 Droit du bail (RBDH)

6/6/2024 Procédures d'évacuation (ABBET)

09/06/24 Forma CAFA (Jessie)

06-27/06/24 Fédération Bico : Termes en néerlandais Secteur
sans-abri (Bico)

07/06/24 PDC (processus de domination conjugales) :
Introduction aux violences conjugales et
intrafamiliales

12/06/24 Débat Syndicat des Immenses

12/06/24 Rencontre intersectorielle consacrée à « l'enfant au
cœur des violences intrafamiliales : comprendre et
agir»

20+27/06/24 Formation Bico (Emma)

<u>4/7/2024</u>	Rencontre bien-être: l'aménagement du poste de travail pour prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) (ABBET)
<u>02+09/07/24</u>	Le logement social: aides et inscription (Cafa/Eco&Co)
<u>20/8/2024</u>	Uitwisseling tussen directies Pag-Asa en Yemaya ivm werking
<u>22/08/24</u>	SOLIDI : “ Unfolding cultural stéréotypes in domestic violence “
<u>06/09/24</u>	Formation Psycho-patho: Santé Mentale des Migrants et Exilés (Plateforme Santé Mentale)
<u>13/09/24</u>	Formation Psycho-patho: Les Dépendances (Plateforme Santé Mentale)
<u>06+11/09/24</u>	PDC Approfondissement : accompagner les enfants (AMA)
<u>16+23/09/24</u>	PDC : accompagner les auteurs de violences
<u>19-20/09/24</u>	PDC : Accompagner des victimes de violences conjugales et intrafamiliales
<u>25/09/24</u>	Rencontre intersectorielle : Auteur/trice de violences intrafamiliales (CPAS Bruxelles)
<u>30/9/24</u>	Après-midi inter équipes (Aprèstoe, Talita, Yemaya, Porte Ouverte). Cette année, organisée par Yemaya autour du lien et la créativité.
<u>7+8+10/10/24</u>	Croix rouge : les 1e secours
<u>16/10/2024</u>	10 ans d'Escale

<u>17/10/2024</u>	Rencontre partenaires et Olista (dans le cadre du protocole PMS+J)
<u>22/10/24</u>	UCLL (Hogeschool van Heverlee) : Comment parler aux jeunes enfants de la violence conjugales ? Outil babo
<u>01+11/10+</u> <u>08+19/11/24</u> <u>4/11/24</u>	Formation introductive : Processus de domination conjugale
<u>1+10/10+8+19/11</u>	Comment appliquer des comportements adaptés et efficaces face à l'agressivité (Médiations asbl)
<u>10/10/2024</u>	Session d'information sur Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP) (Safe.Brussels)
<u>6/11/2024</u>	Participation au dénombrement (Bruss'help)
<u>12/11+19/11/24</u>	Update asbl via FormAction : Excel (Niveau intermédiaire)
<u>18/11/24</u>	Conférence gesticulée: sans chez-soirisme (Syndicat des Immenses)
<u>20/11/24</u>	Participation à manifestation " Intérêt supérieur de l'enfant" devant Palais de Justice (Syndicat des Immenses)
<u>21/11/24</u>	Fédération Bico : Intervision enfants et visite aux Service de la Jeunesse de la Police à Bruxelles
<u>26-27/11/24</u>	AMA asbl : Accompagnement des victimes conjugales et intrafamiliales

- 9/12/24 Ecole du Feu : formation pour 12 membres du personnel de l'asbl : " les gestes qui sauvent"
- 11+13/12/24 AMA : VCIF Bruxelles " Module introductif aux violences et intrafamiliales"
- 13/12/24 Repas d'équipe
- 19/12/24 Collectif contre les Mariage forcé et les violences liées à l'honneur : Outils de sensibilisation et matinée d'échanges
- 19/12/24 Rencontre Bien-Être ABBET : Comment prévenir et agir face au harcèlement moral et sexuel au travail ? Hoe kunnen we morele en seksuele intimidatie op het werk voorkomen en aanpakken?

VISITES AUX AUTRES SERVICES

- 31/01/24 Journée contre les violences : Rencontre avec le président du CPAS Mr Zian et l'échevine de l'égalité des chances Mme Mutyebeke de la ville de Bruxelles
- 13/02/24 Visite de BrussHelp
- 13/03/24 Révolution du secteur sans abris (embargo)
- 13/03/24 Manifestation pour le droit de l'enfant :
" L'intérêt supérieur de l'enfant : vraiment ? "
Stop aux dysfonctionnements systémiques de l'aide à la jeunesse
- 14/03/24 Visite du Home Du Pré

- 19/03/24 Rendez vous au service S.O.S enfants
- 15/04/24 Visite Samu Beaulieu
- 17/04/24 Le PUL et après ? : Plan d'urgence du logement, plan gouvernemental transversal (les ménages en attente de logement social en 2024)
- 23/4/24 Visite à asbl Prefer (Prévention, Recherche et Formation, Emprise et Résilience)
- 22/5/2024 Réunion annuelle des partenaires d'IRIS (agence immobilière sociale)
- 04/06/24 Après Toe
- 06/06/24 Présentation de Yemaya à la réunion de Bruggenbouwen group INTRO
- 20/06/24 Hobo
- 04/07/24 Aprèstoe
- 10/07/24 Porte ouverte (projet enfant)
- 15/7/24 My Femina Perfect
- 13/8/24 Visite CPVFC dans le cadre des Espaces Paroles (éducation permanente)
- 27/8/2024 Olista
- 05/09/24 10 ans AprèsToe
- 25/9/2024 Inauguration Source

20/11/24 Manifestation pour le droit de l'enfant :
 “ l'intérêt supérieur de l'enfant : vraiment ? “
 “ Stop aux dysfonctionnements de l'aide à la jeunesse “

Entre: 18 et 22/11/24

Visites dans le cadre de la semaine des sans -abris :

18/11 Accueil Montfort
18/11 Puerto/Maison de la Paix Huis van Vrede
18/11 AMA
18/11 Home Victor Dupré
18/11 Trois Pommiers
19/11 Rolling Douche
19/11 Maison Rue Verte
19/11 Bulle wasserette
20/11 Porte Ouverte
20/11 SAAMO
21/11 Escale
21/11 Albatros
21/11 La Parenté
21/11 Home Baudouin
21/11 @Home
22/11 Puerto/Maison de la Paix Huis van Vrede
22/11 Casa Hestia
22/11 Talita

27/11/24 Visite à Aprèstoe

19/12/24 Réunion entre les équipes à Olista

PRESENTATION DE YEMAYA :

13/2/24 Equipe du dispatch de Bruss'help

30/5/24 Stagiaire de Talita

- 27/8/24 Olista (entre directions)
- 20/09/24 Présentation de Yemaya avec Aprèstoe à la journée
Féministe (Amazone)
- 18/11/24 **Présentation** dans le cadre de la semaine des sans -abris 15
participants
- 13/12/24 Présentation à la Febi des besoins de formation (enquête)
- 19/12/24 Olista (entre équipes)

ACTIVITÉS ORGANISÉES POUR LES HÉBERGÉES

Animations et sorties avec les résidentes et leurs enfants

A la plupart des activités, auxquelles nos résidents participent individuellement, sont accessibles grâce aux tickets article 27 et aux chèques culturels de la VGC (Paspartoe), et sont organisées par le centre de jour Hobo. Nous motivons notre groupe cible à participer aux activités. Cela nécessite une approche individuelle et intensive.

Des activités de groupe sont organisées, afin de promouvoir la dynamique de groupe entre les hébergées, et de réunir les hébergées et les travailleurs sociaux autour de divers thèmes et activités (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur) :

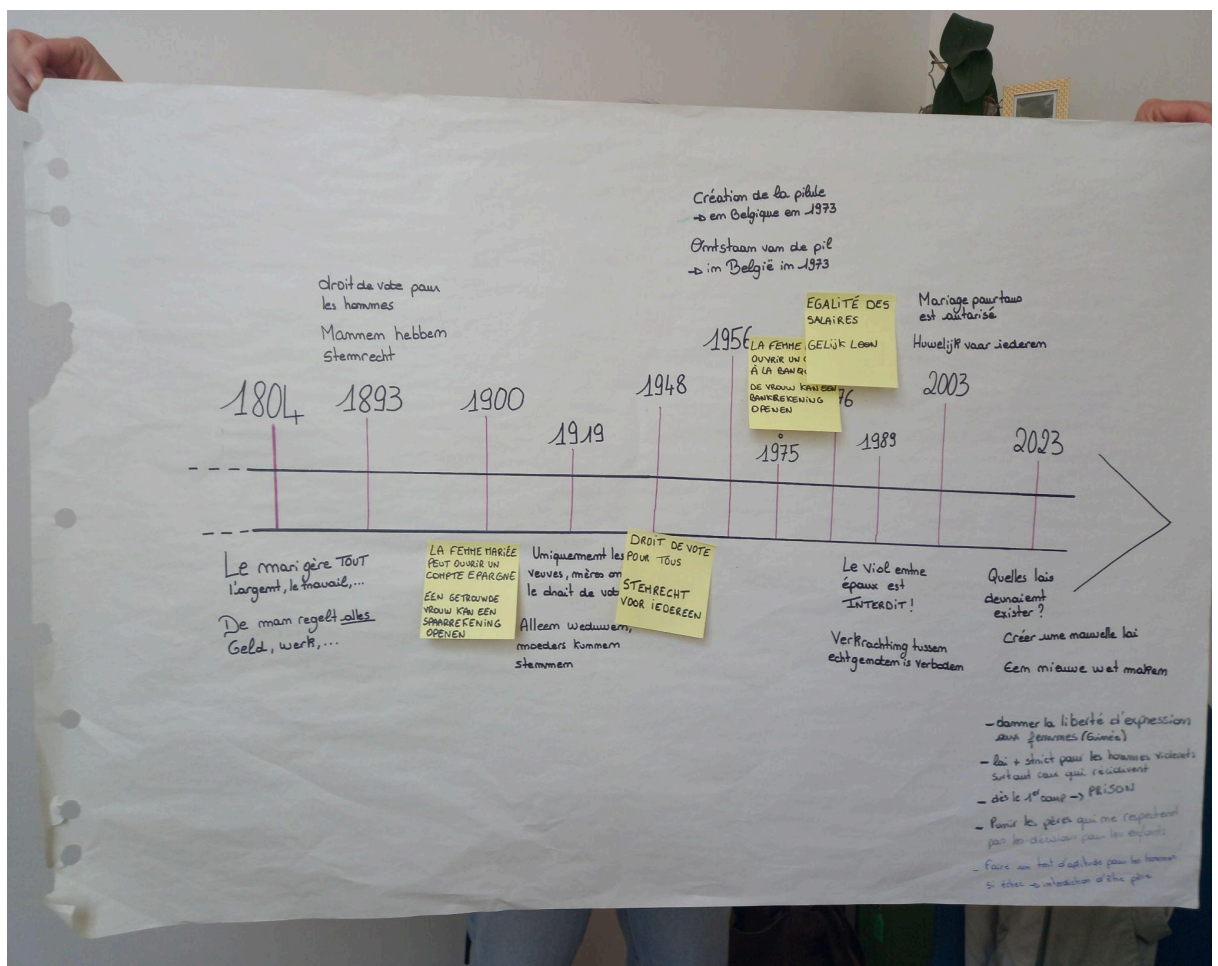
06/03/24	Douche flux : journée bien être et détente
08/03/24	Films sur les droits des femmes
15/03/24	Atelier cuisine avec les enfants
23/03/24	Sortie aux musée des Beaux arts " EXpo René Magritte"
26+27/03/24	Salon de la formation à Tours et Taxis
01/06/2024	Zinneke Parade
02/06/24	Waka up : journée bien être hébergées
15/06/24	Journée HOBO (détente, et activités diverses)
04/09/24	Visite de l'Institut des Sciences Naturelles
16/8/24	Sortie annuelle
11/08/24	Visite Waka up asbl : journée massage
23+30/10/24	Atelier de l'auto défense

- 2/11/24 Visite "Donderberg" (porte ouverte) : atelier bien être
- 08+15+22/11/24 Invitation des hébergées à l'activité de l'éducation permanente au centre de prévention des violences conjugales et familiales (OPVCF)
- 11/11/24 Visite à "Donderberg" : école de la forêt et éducation sans béton (activités créatives : grimper aux arbres, fabriquer des masques et leçon sur de la biomimétisme)
- 24+25/11/24 Manifestation Mirabal : journée international contre les violences conjugales
- 4/12/24 Saint Nicolas pour les enfants de Talita et Yemaya
- 31/12/24 Fête de fin année organisée par HOB0 à l'Ancienne Belgique

RÉUNIONS DES HÉBERGÉES :

- 4/1/24 L' état d'esprit, un voeux pour 2024 et le futur
- 11/1/24 Système immunitaire
- 18/1/24 Yoga : gestion du stress et l'anxiété
- 25/1/24 Le sexisme dans les relations homme femme, au boulot, dans le jeux des enfants et dans les salaires : échanges après vision de vidéos
- 1/2/24 Mieux nous comprendre et à mieux comprendre nos relations avec les autres : quadrant d'Ofman

- 8/2/24 Le time-out (punition) et l'excuse de l'enfant
- 15/2/24 Tri des poubelles et vie en communauté
- 16/2/24 Le respect et le bien vivre en communauté
L'éducation des enfants
- 22/2/24 Les étapes du deuil
- 29/2/24 Organisation dans la maison d'accueil
- 7/3/24 L'histoire de la mise en place de la journée internationale des droits des femmes



- 14/3/24 Thème sur écran : pas de TV ni de Téléphone pendant les repas pour les mamans et les enfants.
Organisation dans la maison d'accueil.

- 21/3/24 Se donner des compliments et se dire bonjour
(les principes élémentaires de la politesse)
- 28/3/24 Discipline et éducation positive sur les enfants
- 4/4/24 S'écrire une lettre à la personne qu'on s'imagine être dans 10 ans : avec une sagesse de vie, des conseils, des mots de motivation et d'encouragement, des compliments, etc.
- 11/4/24 Atelier soin : fabrication de gommage pour la peau fait maison avec des produits naturels
- 18/4/24 Se libérer de nos angoisses
- 25/4/24 Méditation guidée : analyse des conflits et présentation des excuses
- 2/5/24 Gestion de tensions
- 15/5/24 Comment réagir pendant les moments de conflit/crise avec les enfants en utilisant la chaise bleue (système time-out)
- 16/5/24 Confiance en soi : vidéo sur la Zinneke Parade
- 23/5/24 Qu'est-ce qui me tient à cœur ?
- 30/5/24 " Qui regarde à l'extérieur rêve, qui regarde à l'intérieur s'éveille " : l'introspection
- 6/6/24 " Comment éviter les conflits et les transformer en opportunités " (outil apprenti giraffe)
- 13/6/24 kintsugi : méthode japonaise de réparation des porcelaines ou céramiques brisées
- 20/6/24 Jeu de devinettes de mots

- 27/6/24 Pictionary : discussion sur divers sujets (les valeurs, voyages, logement, cultures,...)
- 4/7/24 Jeu M&M pour apprendre à se connaître plus amplement
- 11/7/24 Atelier peinture : exprimer ce qui est positif
- 18/7/24 Jeu d'oie pour apprendre à se connaître
- 25/7/24 Echange autour de thématiques pour futur espace de paroles
- 1/8/24 Qu'est-ce la résilience ?
- 8/8/24 Le cercle de la violence
- 13/8/24 "La victimologie"
- 22/8/24 Visionboard : comment s'imaginer son futur de manière positive?
- 29/8/24 La gratitude et se présenter dans la langue de l'autre
- 5/9/24 Atelier autour du stress (pyramide inversé du stress)
- 12/9/24 Yoga
- 19/9/24 Les attentes sociétales envers l' homme et la femme selon les différentes cultures
- 26/9/24 La dévictimisation
- 3/10/24 Atelier de peinture sur la positivité et la reconnaissance.
- 10/10/24 Cycle mensuel de la femme

- 17/10/24 Activité “ danse du monde “
- 24/10/24 Préparation en groupe de pâte à cookie : chacun son rôle
- 31/10/24 Organisation dans la maison d'accueil
- 7/11/24 Organisation dans la maison d'accueil
- 14/11/24 Quiz sur la citoyenneté Belge
- 21/11/24 Gestion de tensions
- 26/11/24 L'importance de la routine dans la vie des enfants.
Le temps conseillé sur les écrans selon l'âge de l'enfant.
- 28/11/24 Le cercle des besoins : réflexion sur les besoins social,
émotionnel, et physique.
Comment remédier aux besoins non satisfaits ?
- 5/12/24 Jeu de chaises autour de la thématique “ce que j'aime”
- 12/12/24 Gestion de la colère
- 19/12/24 La respiration pour gérer le stress
- 26/12/24 Points positifs, négatifs, suggestions par rapport à
l'organisation de la maison (santé, bien-être), et par rapport
à l'accompagnement dans le cadre de la politique de qualité



Activités organisées au sein de la maison d'accueil pour les hébergées

Chaque mois (1er lundi) : Soirée de massages (DANA)

Chaque mois (1er samedi) : Petit déjeuner collectif avec les permanents de nuit

17/4+24/4

+8/5

L'atelier auto-défense (Garance)

Chasse aux œufs de Pâques

29/11+

6+13/12/23

L'atelier auto-défense (Garance)

05/02+04/03+

08/04+06/05+

05/06/24

l'atelier massage (Dana)

08/07+19/08+

02/09+07/10+

18/11+02/12/24

16/2+

14/5

Réunion mamans

26/11/2024

NOUVEAUTÉ: ATELIERS LOGEMENT:

11 ateliers: 18/6 (3 participantes), 24/6 (4 participantes), 11/7 (4 participantes), 26/7 (3 participantes), 5/ 8 (1 participante), 12/ 8 (1 participante), 12/9 (2 participantes), 10/10 (4 participantes), 16/10 (3 participantes), 23/10 (2 participantes), 21/11 (2 participantes)

ANNOTATIONS TABLEAU page précédente:

- (1) En 2022, nous avons répertorié toutes les demandes reçues par téléphone. En 2023, seules les demandes liées à la violence conjugales et intrafamiliales ont été répertoriées. En 2024, le besoin de l'adresse confidentielle a été mis en avant.
- (2) Les raisons de ne pas répertorier une demande: pas de contact avec la candidate elle-même suite à un appel d'un service/tiers à qui nous demandons que la candidate elle-même nous contacte, pas de violence conjugales ou intrafamiliales, composition familiale pas adaptée (demandes d'homme ou de couples).
- (3) Les raisons d'avoir annulé certaines demandes répertoriées sont suite à n'avoir eu aucun contact avec la candidate elle-même pour pouvoir l'entendre et éventuellement fixer un entretien préalable ou, pour les annulations de demandes faites par la candidate elle-même ou d'entretiens préalables fixés avec elle-même, d'avoir trouvé une solution, d'être retournée au domicile conjugal ou de ne pas se présenter à l'entretien préalable.
- (4) En 2023, toute demande d'une victime de violence conjugales ou intrafamiliales est entendue et orientée et, celle en besoin d'une adresse confidentielle, est vue en entretien préalable. En 2024, le besoin de l'adresse confidentielle a été mis en avant. En cas de doute, nous fixons un entretien préalable.
- (5) Raisons des orientations: pas besoin d'adresse confidentielle, sans titre de séjour, âge du fils (plus de 13 ans), proximité maison d'accueil et domicile du conjoint ou membre de famille violent.
- (6) Nous gardons contact avec les victimes de violence conjugales et intrafamiliales qui rentrent dans nos conditions d'avoir besoin d'une adresse confidentielle si aucun service les suit et ceci, en principe, jusqu'à avoir trouver une solution alternative. Dans ces cas-ci, il s'agissait aussi de familles nombreuses que nous avons rarement la possibilité d'accueillir vu la taille des chambres et les normes architecturales.

Les raisons de se retirer de la liste d'attente: trouver une solution, ne pas encore être prête de quitter une situation de violence conjugale, retour chez le partenaire, retour dans logement sans le partenaire.

Hors des demandes et des suivis des demandes pour arriver à un accueil, un grand effort est fait pour garder contact avec des personnes qui sont victimes de violence conjugales et où la situation ne nécessite pas d'adresse confidentielle (réorientation vers d'autres maisons d'accueil) ainsi qu'avec celles qui nécessitent une adresse confidentielle mais que nous ne pouvons accueillir par manque de places. Ce travail "ambulatoire", régulièrement à distance (par contact téléphonique) mais aussi en contact direct (sur rendez-vous et en déplacement), est une mission que nous souhaitons préserver mais qui nécessite une permanence ambulatoire et donc des moyens supplémentaires.

DONNÉES SUR LES FEMMES ACCUEILLIES

TOTAL HÉBERGÉ: 19 femmes et 25 enfants en 2024.

Les données concernent aussi 3 familles en post-hébergement (+3 femmes et 5 enfants) à moins que spécifié autrement: celles-ci ont quitté la maison d'accueil en 2023 mais étaient encore suivies en post-hébergement en 2024.

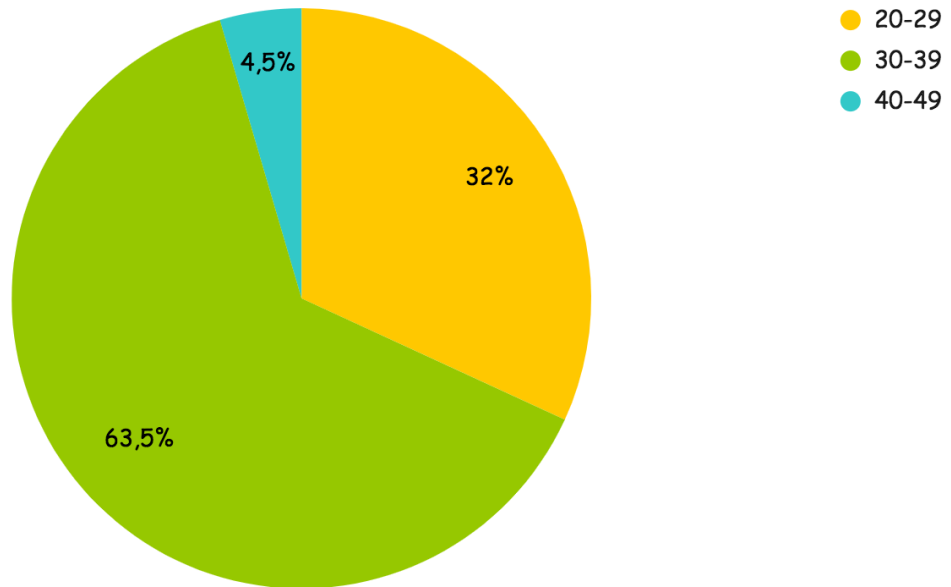
La majorité des femmes hébergées ont entre 20 et 39 ans et ont des enfants en bas âge. Elles ne sont pas toujours mariées au partenaire qu'elles fuient.

Nous disposons principalement de petites chambres et nous hébergeons donc les familles les plus petites (1 à 2 enfants). Toutefois, les candidatures reçues sont également pour la plupart des mères avec 1 à 2 enfants.

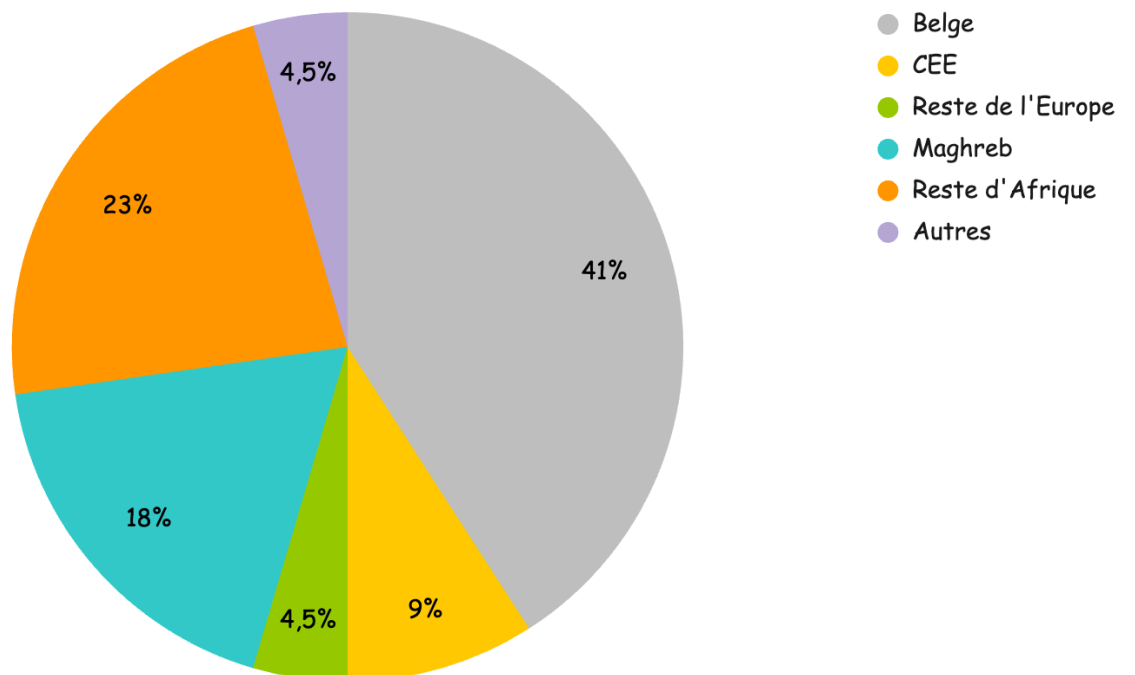
Nous avons enregistré 6 demandes pour grandes familles dont maman est victime de violences conjugales.

Près de la moitié (44%) des femmes hébergées fuient directement le domicile conjugal avant d'être accueillies chez nous; ainsi, la veille de leur admission, la plupart d'entre elles se trouvent encore dans le domicile conjugal et non dans un centre d'hébergement d'urgence

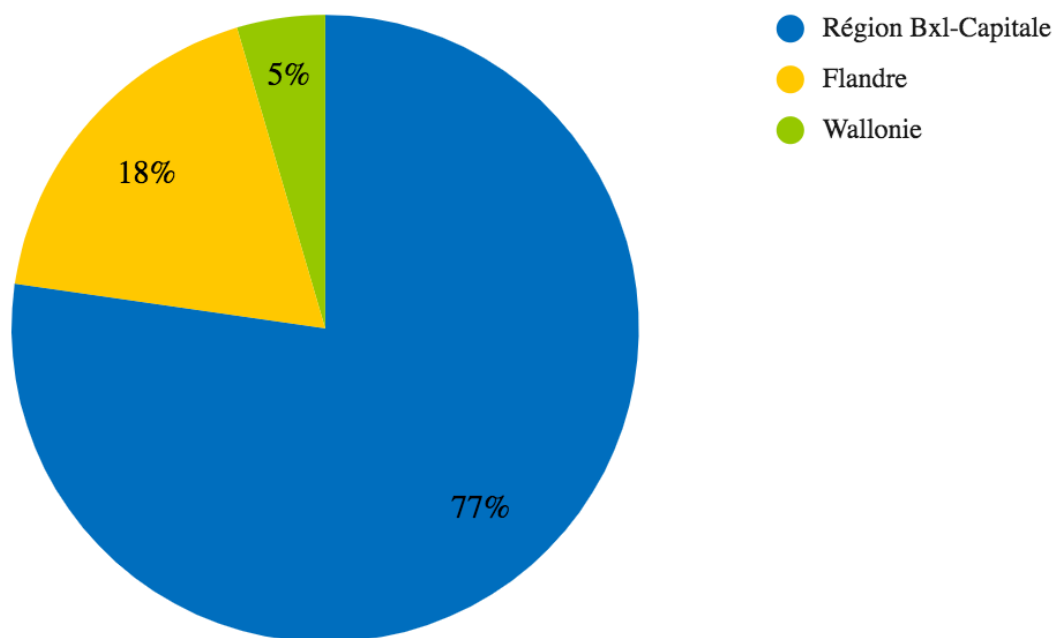
ÂGE



NATIONALITÉ



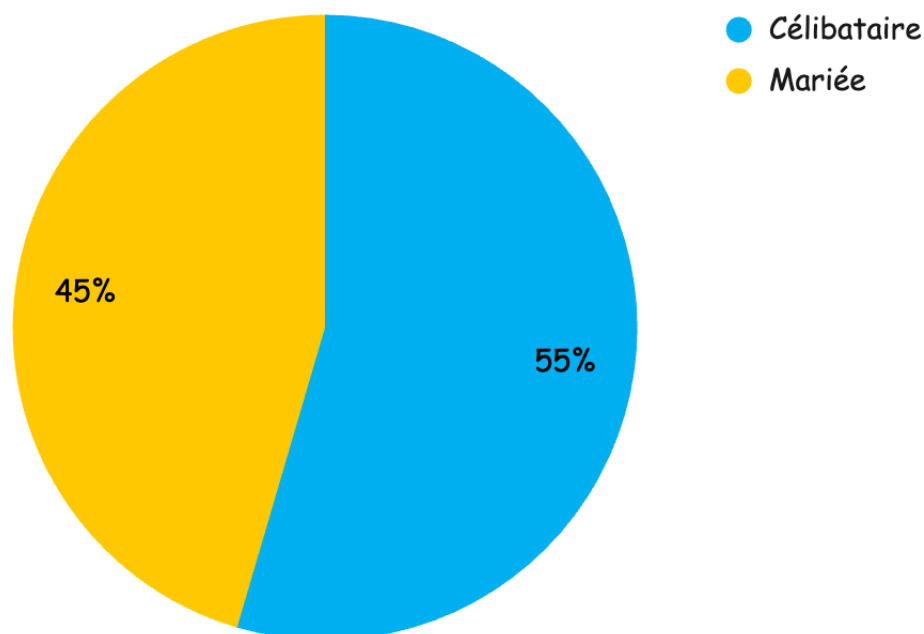
DOMICILE (À L'ARRIVÉE)



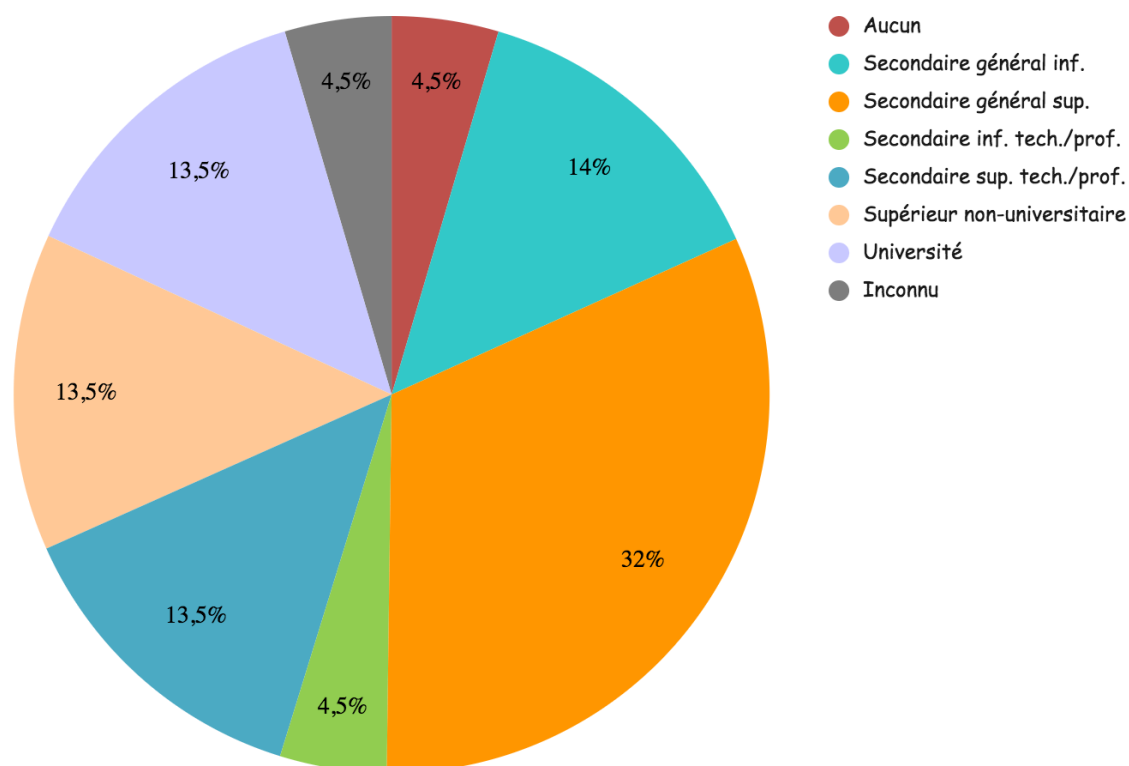
TITRES DE SEJOUR :VERBLIJFSRECHT

	VOOR OPNAME	NA OPNAME
Carte d'identité belge	9	10
Carte A (séjour limité)	1	1
Carte B (séjour illimité)	0	0
Carte C (séjour illimité)	1	1
Carte E (pour citoyens européens)	2	2
Carte F (carte de séjour de membre de famille d'un citoyen UE ou d'un belge).	9	6
Carte F+ : document attestant de la permanence du séjour pour membre de famille d'un citoyen européen	0	1
Annexe 35: document en attente d'un recours ou d'une demande de revoir regroupement familial	0	1
Sans titres de séjour	0	0
	22	22 (dont 7 encore accueilli à Yemaya au 1/1/25)

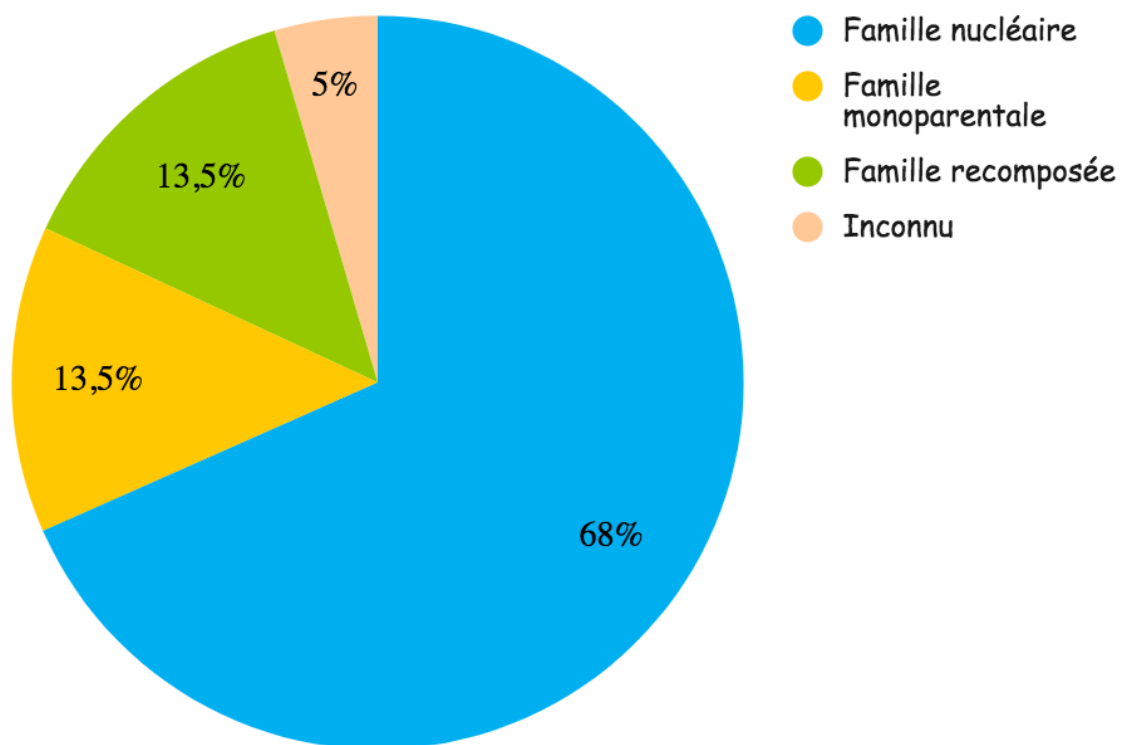
ETAT CIVIL



NIVEAU D'ÉTUDES (DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU)

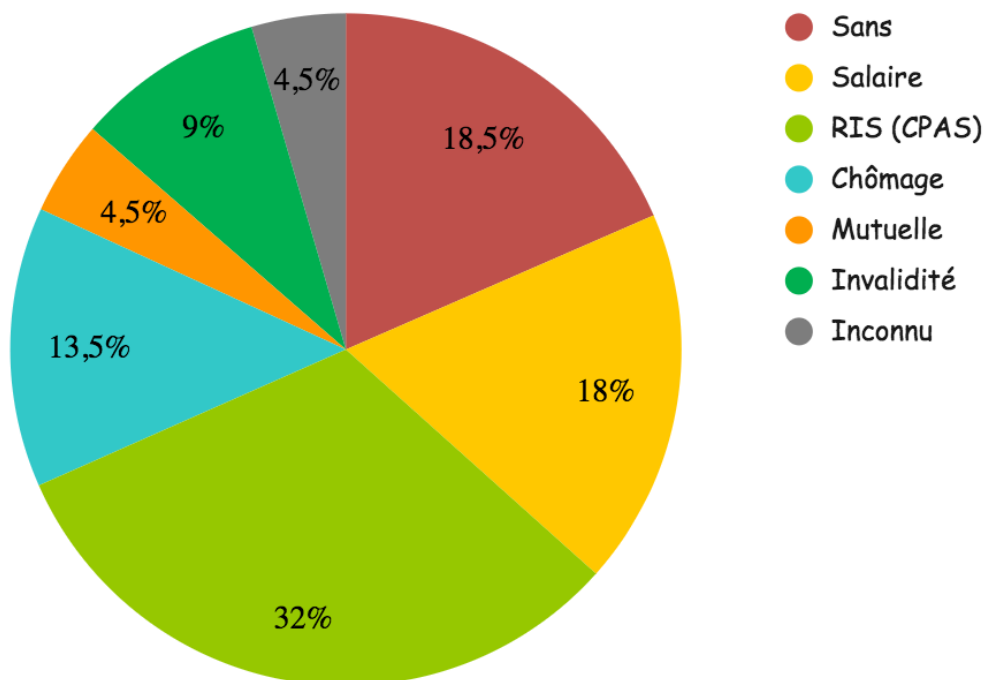


CONTEXTE FAMILIAL (JEUNESSE)

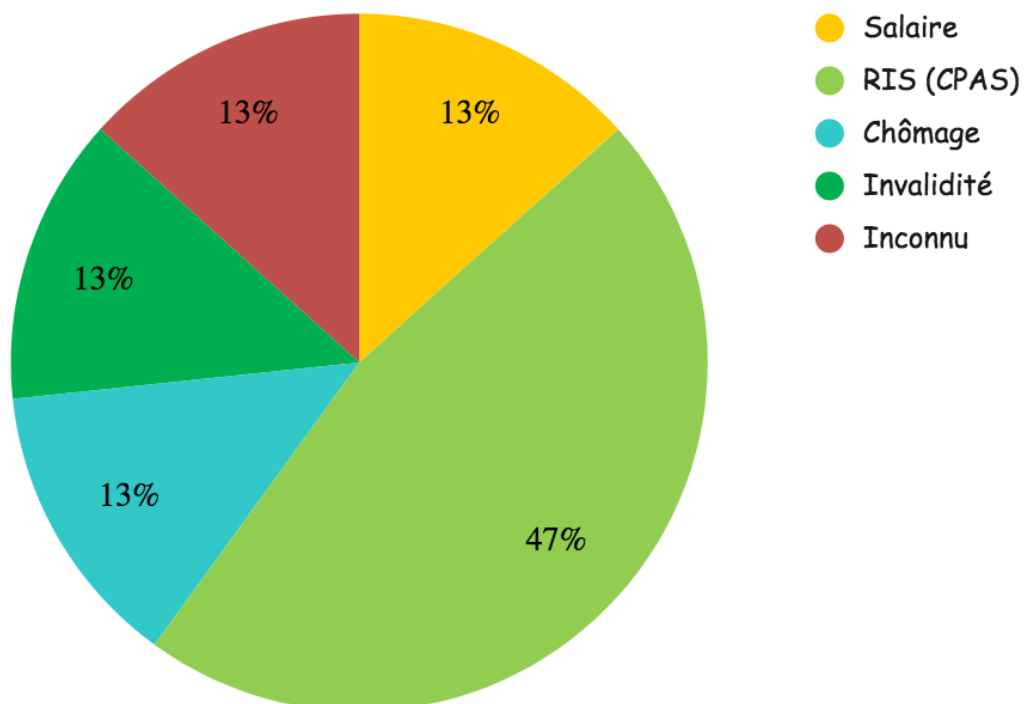


REVENU AVANT ET APRÈS LE SÉJOUR

Avant

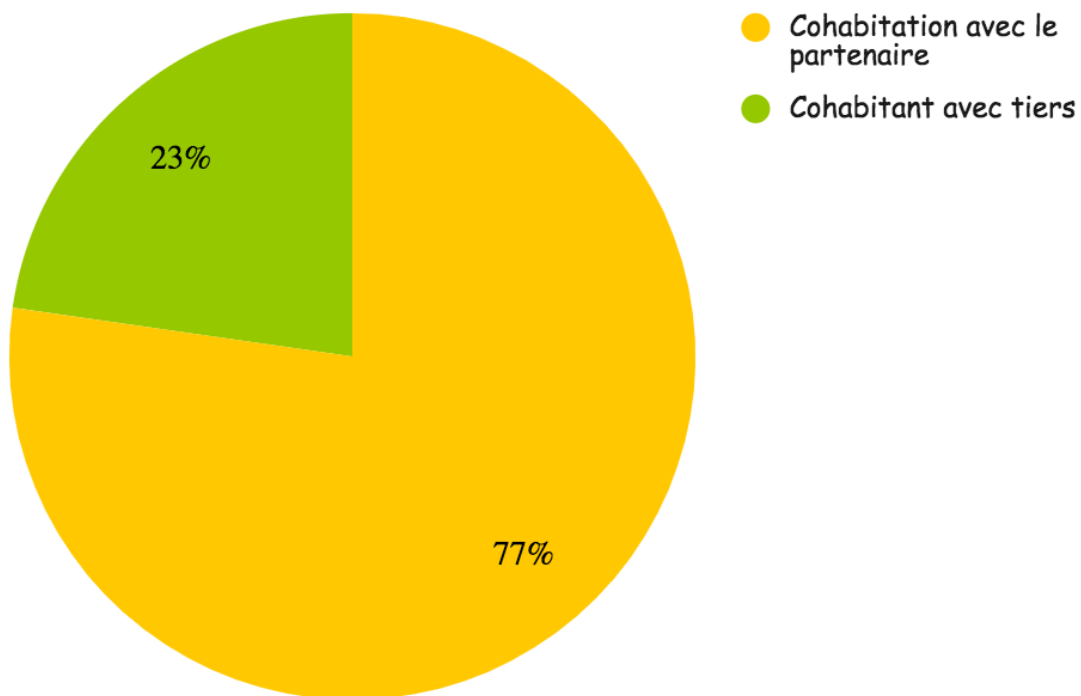


Après

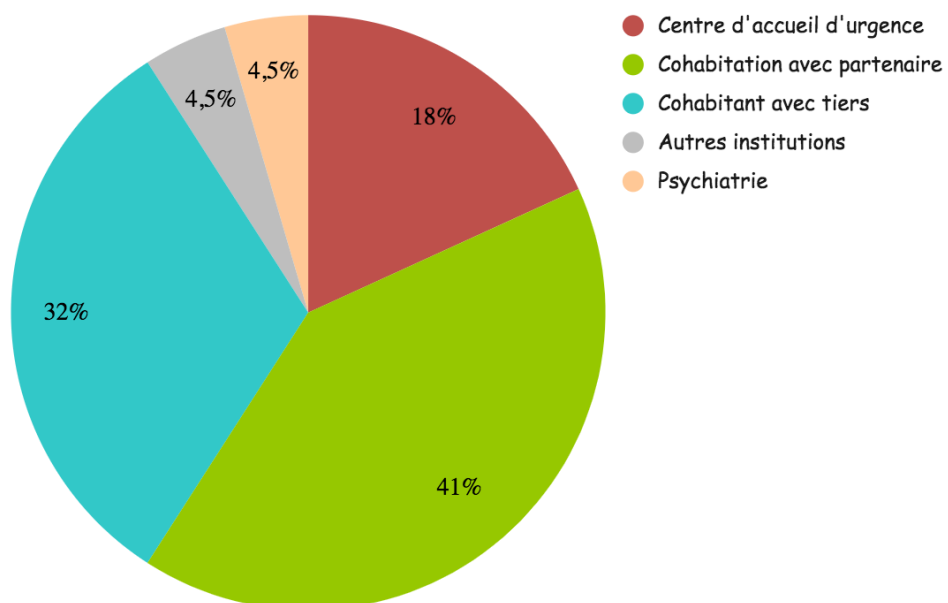


7 personnes die op 1/1/2025 nog in Yemaya zijn opgevangen, werden niet meegerekend.

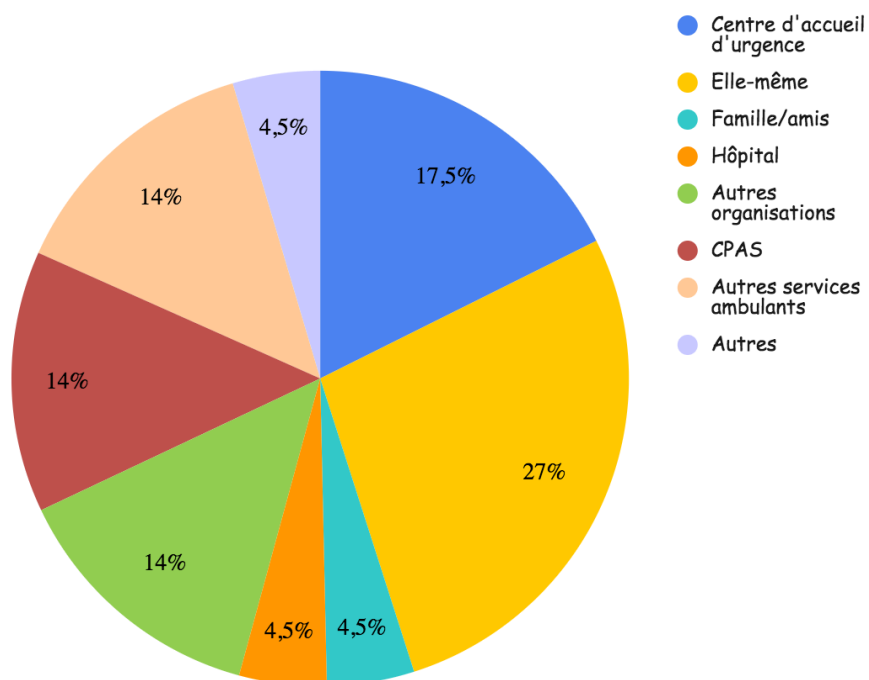
LA SITUATION DE VIE AVANT LA DEMANDE D'AIDE



LIEU DE VIE À LA VEILLE DE L'ACCUEIL



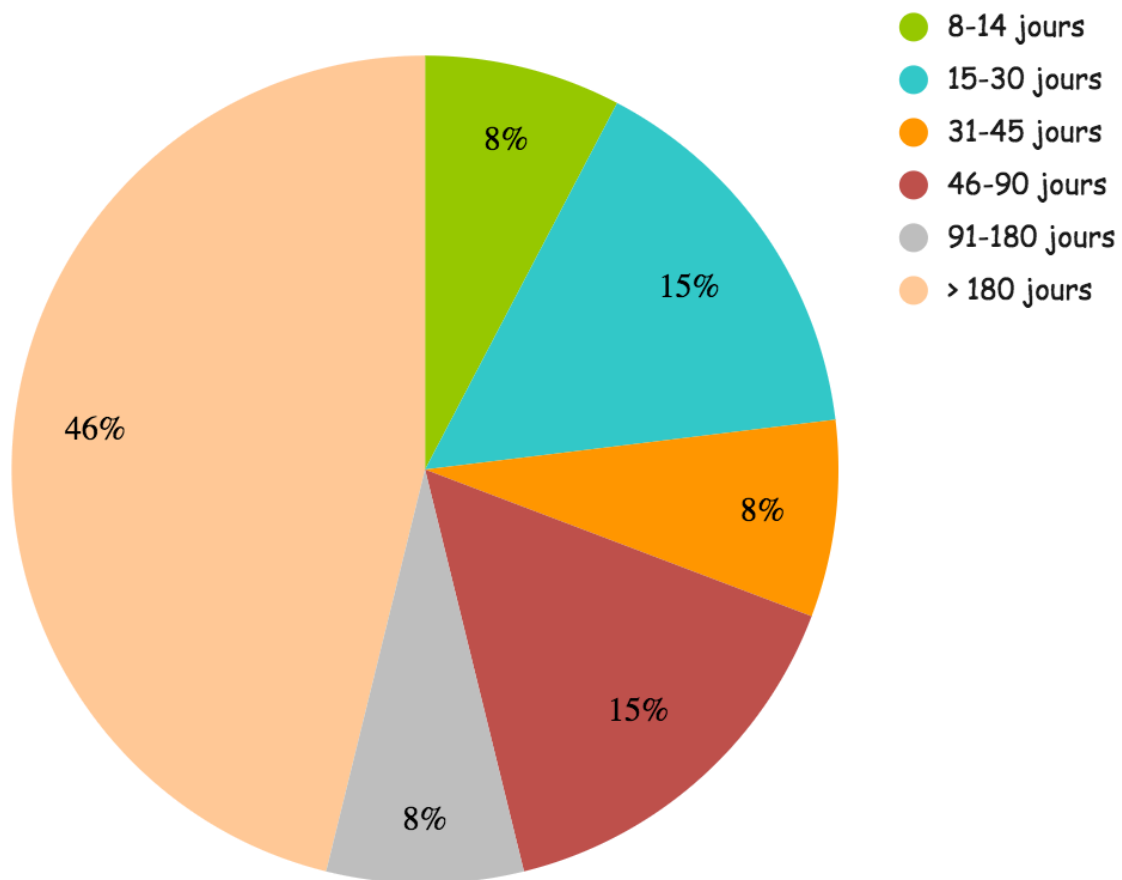
ORGANISATION ORIENTANTE



D'AUTRES REFUGES DANS LE PASSÉ

10 femmes sur 22 ont déjà quitté leur domicile conjugal ou familial en raison de la violence.

DURÉE DU SEJOUR

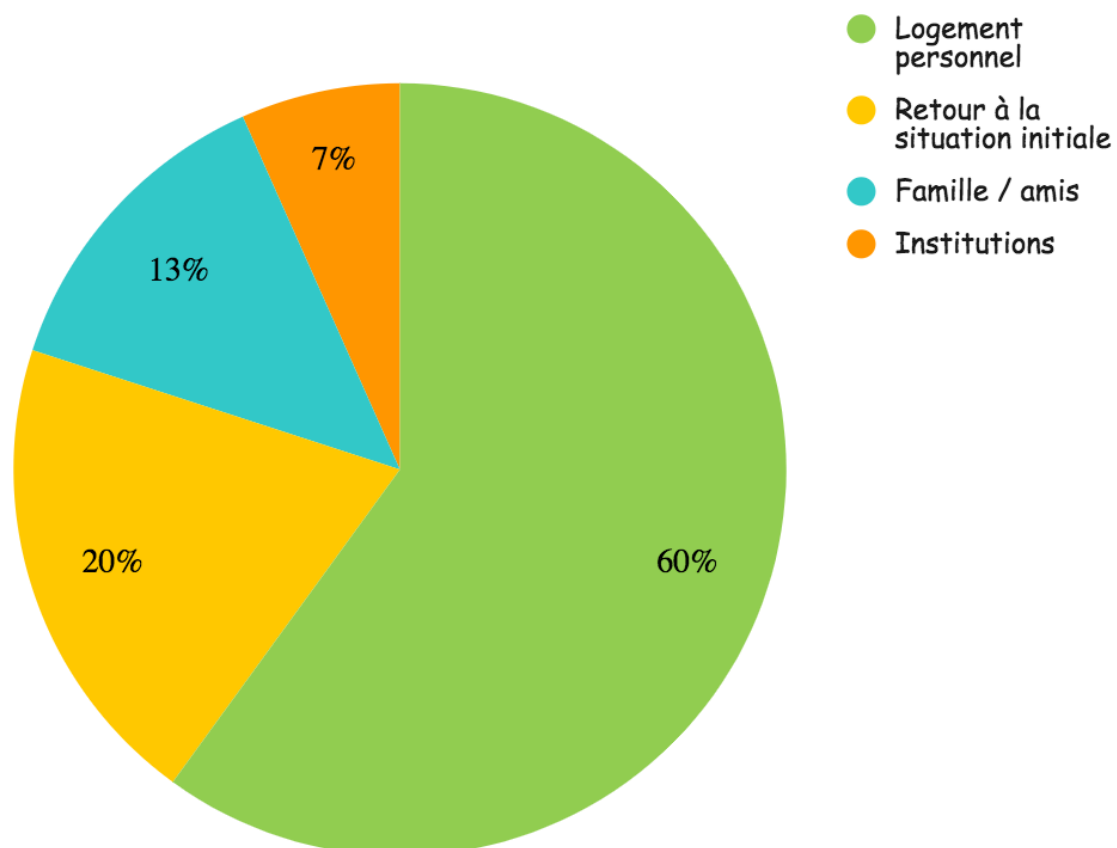


7 personnes qui au 1/1/2025 sont encore hébergées à Yemaya et 3 personnes qui avaient quittés en 2023 mais qui en 2024 se trouvent encore en post-hébergement, ne sont pas reprises dans ces chiffres.

FORMATION

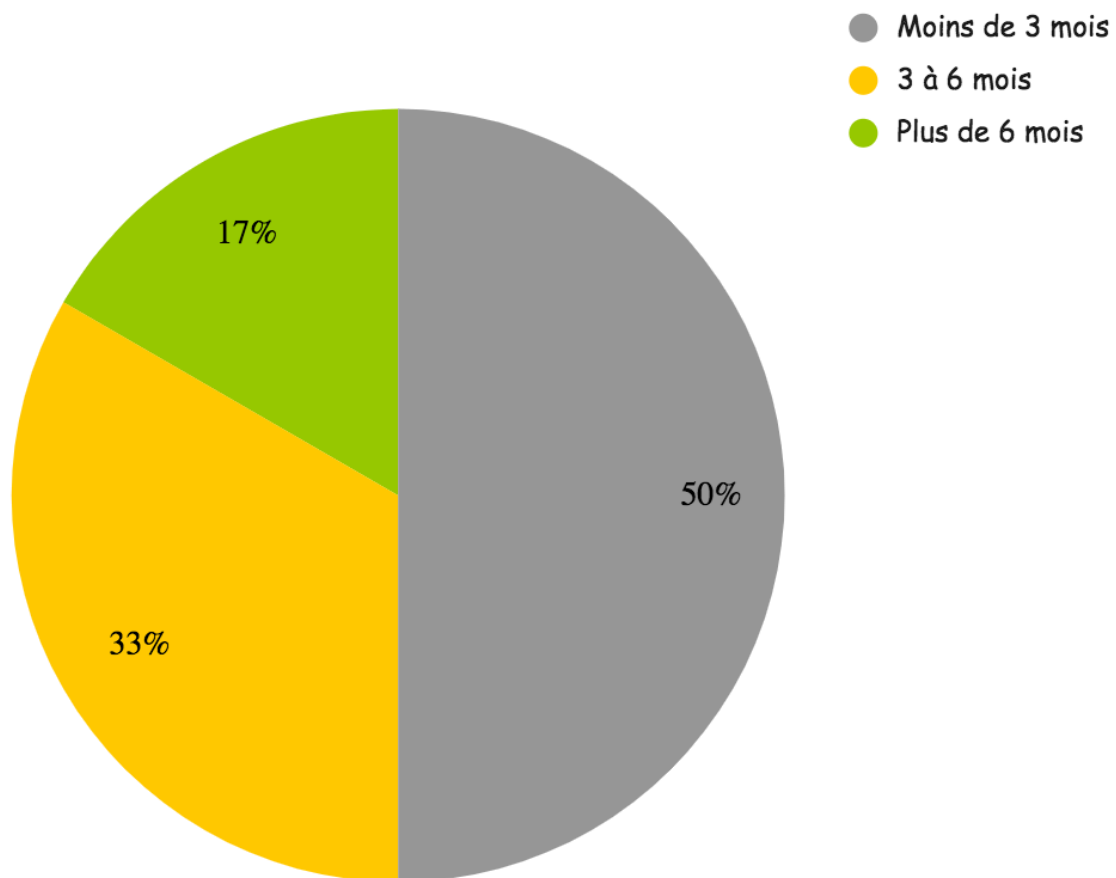
9 femmes ont commencé une formation pendant leur séjour.

DESTINATION APRÈS LE SÉJOUR



7 personnes qui au 1/1/2025 sont encore hébergées à Yemaya ne sont pas reprises dans ces chiffres.

POST-HÉBERGEMENT



Il s'agit ici de la durée du suivi de 6 personnes dont le suivi prendra fin en 2024.

Une personne est encore en suivi au 1/1/2025.

Au total, ces 6 adultes ont 8 enfants.

L'un d'entre eux a été orienté vers un service de guidance à domicile après la fin de l'accompagnement.

1 des 9 femmes (11 %) qui n'a pas bénéficié d'un post-hébergement a néanmoins été orientée vers un service de guidance à domicile (qui offrent des accompagnement intensifs à long terme). Dans ces cas, nous ne parlons pas de post-hébergement mais l'équipe sociale prévoit quand même un accompagnement transitoire vers le nouveau service de guidance à domicile.

Deux autres personnes ont fait l'objet d'un suivi intensif sans que cela soit qualifié de suivi post-hébergement. Ces personnes avaient eu des difficultés à s'adapter au suivi pendant leur séjour, mais elles ont continué à être suivies après leur départ.

Deux autres personnes ont continué à être suivies par un centre d'accueil ou un service ambulatoire.

DONNÉES SUR LES ENFANTS

COMPOSITION DES FAMILLES ACCUEILLIES

Les chiffres sont déterminés par les lits disponibles dans chaque chambre.

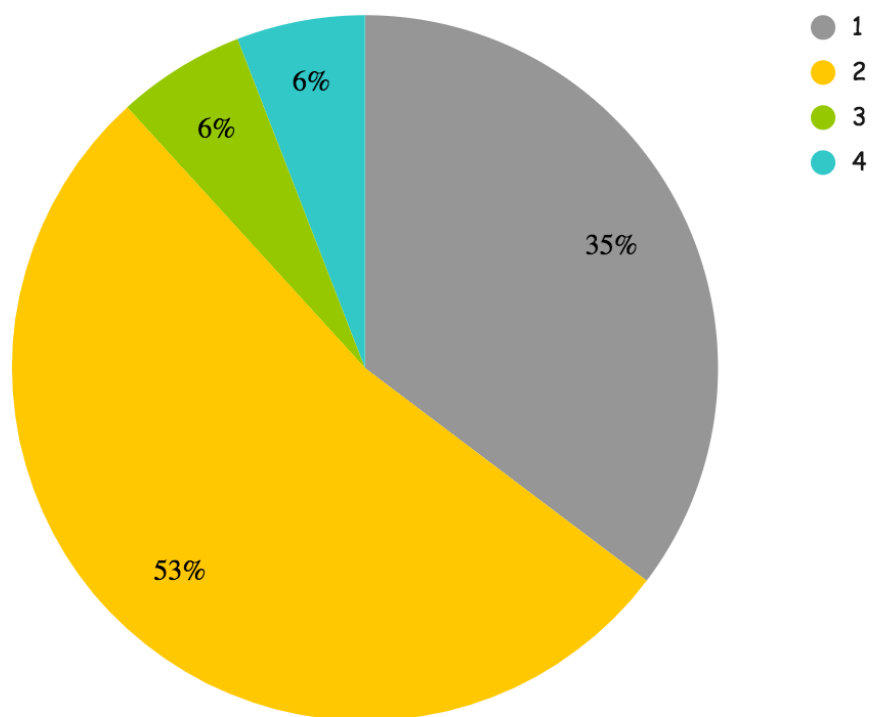
Nous avons à notre disposition :

- 2 chambres pour les familles avec 2 enfants.
Une de celle-ci peut être combinée avec une chambre pour maman avec 1 enfant afin de pouvoir accueillir une maman avec maximum 4 enfants
- 4 chambres pour maman avec 1 enfant/bébé
Une de celle-ci peut être combinée avec une chambre pour maman avec 2 enfants afin de pouvoir accueillir une maman avec maximum 4 enfants
- 2 chambres pour une femme seule ou une maman avec son bébé.
Une de celle-ci peut être combinée avec une chambre pour maman avec 1 enfant afin de pouvoir accueillir une maman avec maximum 3 enfants

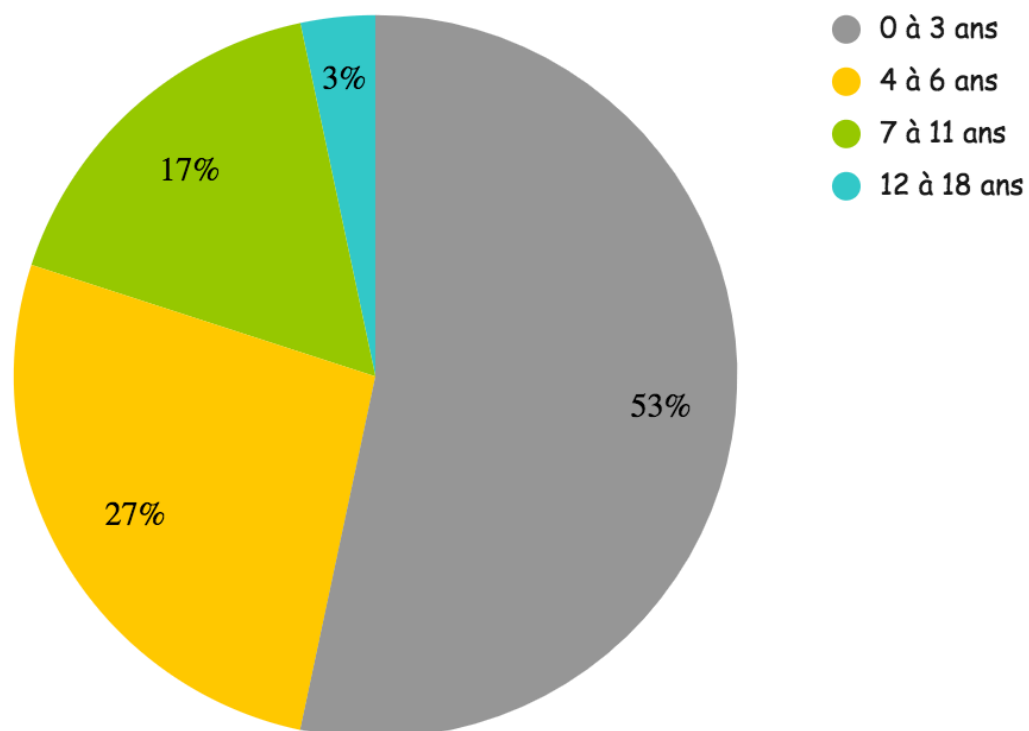
Pour info : les chambres qui pourraient être combinées par 2 peuvent rarement être utilisées pour des grandes familles car elles sont perpétuellement occupées par 2 (plus petites) familles.

Total des enfants = 30 (dont 25 ont été hébergés à Yemaya en 2024).

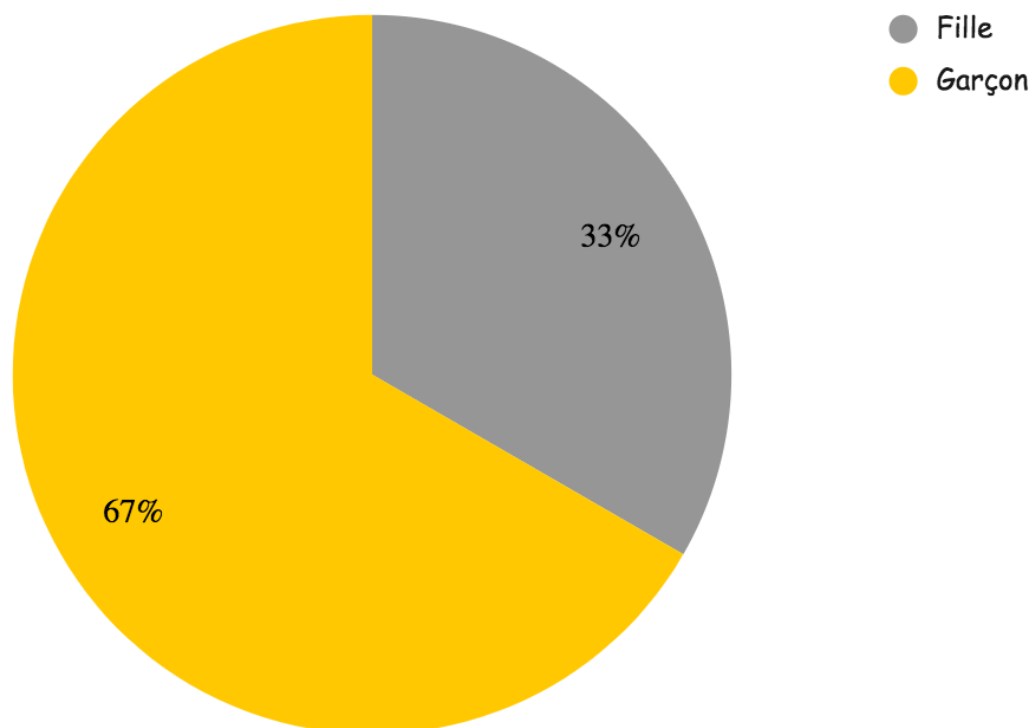
NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE



ÂGE DES ENFANTS



SEXES DES ENFANTS



Nous avons accueilli et accompagné 10 filles et 20 garçons.

ET FINISSONS-EN AVEC LA VIOLENCE!

Nous allons essayer de décrire les vécus des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales à travers les 22 adultes et 30 enfants accueillis et accompagnés en 2024.

Sur 22 adultes, nous avons accueilli 2 femmes suite à des violences intrafamiliales et 20 suite à des violences conjugales.

Les violences intrafamiliales laissent clairement des dégâts psychologiques. Les 2 situations de violences intrafamiliales ont des séquelles allant jusqu'à se retrouver dans une situation nécessitant un suivi psychiatrique.

Les violences conjugales sont parfois vécues dans différentes relations de couple (4 personnes) et ont pour certaines (6) aussi été vécues dans leur enfance (relation de violence entre leurs parents ou violence intrafamiliale sur elle-même). 15 mamans ont vécu des violences conjugales dans la relation avec le père de (tous) leurs enfants: 1 maman a 3 enfants avec le père, 7 mamans en ont 2 et 6 en ont 1.

Pour 10 enfants, la violence était vécue de manière directe (sur eux-mêmes ou sur des objets en leur présence).

Mais soyons clair: chaque enfant qui vit la violence conjugale existant entre ses parents vit dans une tension constante et est victime de manière directe. Les effets sont désastreux: ne pas savoir comment exprimer ses émotions, être victime d'un stress intérieur incompréhensible à son âge, se sentir coupable ou responsable, C'est pourquoi il est important de garder à l'attention de tous (politique, travailleurs sociaux dans toute sorte de service, dans les écoles, etc) les moyens afin de permettre le "réflex enfant": le "réflex enfant" stimule les professionnels d'entrer dans l'échange autour du thème de la parentalité avec leurs clients. Le "réflex enfant" aide les professionnels de détecter des situations familiales inquiétantes et de remettre l'aspect sécurité en place.

Tous les 30 enfants ont bénéficié d'un travail d'accompagnement important autour des séquelles de la violence conjugale. A savoir que 6 enfants exprimaient leurs sentiments de manière violente et donc problématique pendant leur séjour à Yemaya et que 18 autres

subissaient en se rétractant. 4 étaient encore bébé et une autre bébé était déjà à son jeune âge dans une forme de dépression.

Pour les adultes, le travail autour de la violence se fait à différents niveaux:

- l'explication autour du cercle de la violence et, parfois, les scénarios retours
- les réactions violentes exprimées lors du séjour, à savoir que le système violent dans lequel elles ont vécu auparavant pouvaient leur jouer des tours (ou à leurs enfants) pendant les échanges avec les autres hébergées ou au sein de la famille. Nous avons travaillé la communication de manière approfondie avec 12 adultes suite à des situations répétitives d'échanges violents entre adultes et/ou entre elles et leurs enfants. Pour 10 autres, les effets se faisaient surtout ressentir de manière sournoise: fuir le conflit, se remettre en question, ...

Toutes souffrent d'un manque de confiance en elle-même qui a pu être travaillée de différentes manières.

Pour finir voici quelques constats qui ressortent des vécus déposés par les femmes accueillies en 2024. En fin de séjour, avec le recul, nous leur demandons de nous énoncer ou essayons nous-même d'analyser leurs récits en fonction de l'évolution des différents types de violences qu'elles ont vécues (physique, psychologique, verbale, économique et sexuelle).

En ce qui concerne l'évolution de la violence: il y a autant de cas de figure que de situations.

- 2 ont clairement avancée la violence sexuelle dans leur cercle de la violence. Celle-ci avait été précédée par des violences physiques puis psychologiques ou verbales.

Il est important ici de souligner que, dans une relation conjugale, la violence sexuelle va probablement être moins avancée.

Néanmoins, dans beaucoup de récits que nous avons entendus, il est clair qu'au sein du mariage certaines femmes se sont senties dégradées, voire violentées sexuellement.

- 3 vécus de violences économiques sans qu'il y ait eu de la violence physique existaient (par hasard?) avec un regard extérieur de la famille.
- 13 des 22 adultes avancent l'évolution des différents types de violences avec la violence physique au commencement.
- En ce qui concerne la combinaison de 3 types de violences (le cas pour 20 des 22 adultes consultés), la plus souvent avancée est celle qui combine violences physiques, psychologiques et verbales (12 des 20).



Nous remercions tout d'abord, l'équipe de YEMAYA pour son travail exceptionnel et pour son engagement.

Nous remercions également toutes les autres personnes qui ont contribué à la réalisation de notre projet ainsi que vous, les lecteurs, pour le temps consacré à notre premier rapport d'activités.